



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE
CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr

Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.-L. Bouchard, J.-M. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.-C. Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.-P. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux (sauf notices n°34 à 36), D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.-M. Sermier, J. Zasempa, S. Calinon (jusqu'à notice n°20), F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.-M. Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.-P. Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.-P. Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.-P. Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.-B. Gagnoux (sauf notices n°34 à 36), J.-C. Wambst à T. Druet, J.-L. Croiserat à F. Macard, C. François à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.-M. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés : R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, J.-B. Gagnoux (notices n°34 à 36), S. Hédin, E. Schlegel (notices n°34 à 36), S. Calinon (à partir notice n°21), J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude ROBERT.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, s'il veut bien l'accepter, René POUTHIER d'après l'ordre alphabétique des communes. Pardonnez-moi, je me suis trompé, j'ai mal regardé le code couleur. Pour cette fois, il s'agit de Jean-Claude ROBERT, s'il accepte. Je vais suivre la procédure, car sinon, nous allons nous perdre. Merci.

Approbation des comptes rendus des Conseils Communautaires du 20 décembre 2018 et du 21 janvier 2019

M. le Président : Selon l'usage, il s'agit d'approuver les comptes rendus des Conseils Communautaires du 20 décembre 2018 et du 21 janvier 2019. Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des observations ? S'il n'y a pas d'opposition ni abstention, ils sont adoptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes rendus des Conseils Communautaires du 20 décembre 2018 et du 21 janvier 2019.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Je poursuis en vous communiquant les décisions prises par le Président. Vous avez toute la liste. Je vous épargne une lecture exhaustive. Vous avez l'ensemble de la liste. Bien évidemment, toutes ces décisions sont prises dans le cadre de mon pouvoir et des contraintes budgétaires, ce qui est bien normal. Je vous précise par ailleurs que toutes ces délibérations sont validées également en Bureau. Je ne fais pas tout cela tout seul dans mon coin. Sur ces décisions prises par le Président, avez-vous des questions à poser ou des observations ?

M. HAMDAOUI : Concernant les points d'apports volontaires et les 180 000 euros de commande publique, j'ai quelques questions. Mais avant, je voudrais faire quelques remarques.

Je voudrais évoquer le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a émis ses observations sur le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) à ce propos. Ce rapport, comme l'a justement titré la presse locale, a « épinglé » notre Communauté d'Agglomération. Voici les remarques de la Chambre. Elle évoque le gâchis lié à l'abandon de la tarification incitative, un abandon du projet aussi inattendu que coûteux. Elle relève que l'abandon de ce projet se solde par une perte nette s'élevant, en tenant compte des dépenses de personnel afférentes au projet, à 1 275 000 euros. Je rappelle que nous devons avoir une aide de l'ADEME pour le projet de la tarification incitative de l'ordre de 850 000 euros. Or la participation de l'ADEME de 115 780 euros doit être remboursée par le SICTOM.

Sur la stratégie, puisqu'il s'agit des points d'apport volontaire, dans les décisions prises par le Président, sur la stratégie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant le développement des points d'apport volontaire, la Chambre écrit que le scénario prévoyant la mise en place de points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés apparaît comme étant le moins attractif des différents scénarios sur lesquels travaille le SICTOM avec ses adhérents. Les investissements prévisionnels pour les moins conséquents viendraient assécher les finances du SICTOM, et ils nécessiteraient un recours très important à l'emprunt. Des dépenses de fonctionnement supplémentaires viendraient au surplus s'ajouter chaque année au coût du service.

L'analyse financière rétrospective a montré que le SICTOM bénéficie de bonnes capacités financières, d'un endettement assaini. Pour autant, le fonds de roulement existant à fin 2017 de 2,3 millions d'euros apparaît sans commune mesure avec les investissements nécessaires évoqués dans les scénarii relatifs aux points d'apport volontaire, 11 millions d'euros, voire 18 millions d'euros selon qu'ils soient enterrés ou non.

Enfin, la Chambre souligne que le coût supplémentaire du service de +1,6 million d'euros si le SICTOM venait à s'engager dans le scénario des points d'apport volontaire enterrés correspondrait à peu près à trois fois la moyenne du résultat net observé sur les sept dernières années.

D'autre part, la mise en place de points d'apport volontaire sur l'ensemble du ressort du SICTOM pose la question de la facturation et du suivi des usagers dits « professionnels ». Si la mise en place des points d'apport volontaire ne comportait pas de contrôle d'accès permettant l'identification des catégories d'usagers et du volume déposé, la facturation spécifique mise en place par le SICTOM envers les professionnels pourrait ne pas perdurer, les professionnels se voyant basculer dans le régime général de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est décorrélée de toute notion de volume d'incitation particulière au tri.

Au surplus, la TEOM étant perçue directement par les collectivités, le manque à gagner pour le SICTOM serait supérieur à 1 million d'euros par an. Ce manque à gagner pourrait être en tout ou partie compensé par une augmentation du tarif par habitant, donc des contributions des membres.

Ma première question est la suivante : au regard de ces remarques, et surtout au regard des recommandations de la Chambre sur l'observation de l'Agglomération, dans le premier rapport qui nous a été présenté ici, qui recommandait qu'un plan d'investissement pluriannuel soit établi, avons-nous un plan d'investissement pluriannuel ? Prend-il en compte les remarques de la Chambre ?

Toujours dans le rapport de la Chambre, nous pouvons lire : « *par la suite, le SICTOM a fait installer 35 points d'apport volontaire supplémentaires au centre-ville de Dole sur le fondement d'un seul acte d'engagement signé le 29 septembre 2016. Le montant des travaux s'élève à 300 000 euros. Pour cette seconde phase, il s'avère que le SICTOM ne disposait d'aucune délibération autorisant ces installations.* » Dans sa réponse aux observations provisoires de la Chambre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole précise que la délibération du SICTOM du 7 décembre 2016 permet de régulariser cette situation en autorisant une facturation permettant la prise en charge du surcoût.

Cependant, aucun document ne fixe le montant des surcoûts devant être remboursés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Chambre relève ainsi que la délibération du 7 décembre 2016 ne fixe pas précisément les répartitions des charges entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le SICTOM, et qu'aucune convention financière n'a été signée entre le SICTOM et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour convenir de la répartition des charges entre les deux organismes. Une convention financière a-t-elle été élaborée depuis ?

Toujours dans le rapport, ainsi, au moment du contrôle, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'avait pas remboursé les travaux concernant la deuxième phase qui est aussi, de loin, la plus importante. À travers le SICTOM, qui supporte cet investissement, l'ensemble des membres du syndicat participe financièrement au déploiement des points d'apport volontaire situés au centre-ville de Dole. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a-t-elle remboursé le SICTOM ?

Selon un article du *Progrès* du 20 février 2019, le SICTOM a financé en totalité la pose des points d'apport volontaire selon le Président du SICTOM. Quelques jours plus tard, dans la presse, la réponse du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole était la suivante : « *L'Agglomération a participé à hauteur de 740 000 euros depuis le début des travaux d'installation des points d'apport volontaire dans le centre-ville de Dole depuis 2015.* » Que faut-il comprendre de ces deux déclarations ? Un Président nous dit qu'il a tout payé et l'autre nous dit qu'il a payé 740 000 euros.

S'agissant des 740 000 euros, je suis allé voir dans les comptes administratifs des années 2015, 2016 et 2017. Nous avons investi 185 000 euros. Cela signifie-t-il que dans le compte administratif 2018, nous trouverons le différentiel entre les 740 000 euros de dépense annoncés et les 185 000 euros figurant dans les comptes administratifs, soit 555 000 euros pour correspondre aux 740 000 euros annoncés ?

Voilà pour mes questions, Monsieur le Président.

M. le Président : Je vais donner une première réponse rapide, et je donnerai ensuite la parole à Jean-Baptiste GAGNOUX. Si vous avez des questions très techniques comme celles-là, il faudrait me les adresser par courrier pour que je puisse en prendre connaissance. Vraiment beaucoup de choses sont dites et ne sont pas fondées. Tu fais référence à la presse. J'ai beaucoup de respect pour la presse, mais je ne sais pas d'où les chiffres peuvent sortir. Le Président dit un « truc », le Président répond, on a des réponses par téléphone. Je n'ai pas le détail du dossier, mais j'y répondrai. Ce n'est pas tellement le problème.

Dans les surcoûts du rapport de la Cour des comptes, nos réponses n'ont pas été complètement prises en compte, voire pas du tout par la Cour des comptes, ce dont nous nous sommes d'ailleurs offusqués auprès d'elle. Quand je vois qu'elle chiffre le surcoût à 1 275 000 euros du fait d'avoir renoncé au puçage, dans ce surcoût, la moitié concerne des frais de personnel. De toute façon, nous aurions eu ces frais, ou alors nous avons du sureffectif au SICTOM. Il faudra me dire comment on peut m'expliquer qu'il y ait 600 000 euros. La Cour des comptes s'est appuyée sur des chiffres analytiques fournis par le SICTOM, que je n'ai pas pu valider, n'ayant pas la comptabilité du SICTOM. Cela mérite donc d'être rapproché de beaucoup plus près.

Ensuite, les conventions sont régularisées pour l'essentiel. Je vérifierai cela avec les services. Ce sont beaucoup de procès d'intention. Je veux bien que nous repartions sur le sujet. C'est toujours ton leitmotiv. Le rapport du consultant, que j'ai examiné, n'est fait que dans un sens. Il ne tient compte d'aucune économie que nous ferons du fait que nous changeons de méthode d'approvisionnement. À un moment donné, il faut arrêter. Nous voyons que ces instructions sont faites à charge. Nous en avons parlé au moment des débats successifs qui ont eu lieu. Nous savons qu'il n'y a pas de produit miracle, que ce soit la redevance incitative, la taxe d'enlèvement incitative ou la TEOM. Aucune commune de l'Agglomération n'est satisfaite du système actuel. Il suffit de regarder ce qu'il se passe. Je veux bien que nous réexaminions tout cela. Fais-moi passer

tes demandes par courrier et tu auras des réponses. Mais je ne veux pas rentrer dans une polémique stupide.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, je ne suis pas intervenu depuis sur cette histoire de débat et du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du SICTOM. Mais un point est certain. La Chambre régionale des comptes a fait son travail, elle fait des rapports suivis par les collectivités, suivis (ou non) par les syndicats. Elle épingle certaines gestions. Elle vous avait épinglé en votre temps, Monsieur HAMDAOUI, sur la Ville de Dole. C'est comme cela, et tous les élus y passent à un moment ou à un autre. Il n'en demeure pas moins que l'interprétation faite dans le rapport, sur lequel je ne suis pas d'accord, est sur le fait que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait responsable du fait que le SICTOM a équipé des camions par rapport à une anticipation de la mise en place de la redevance incitative.

Ce qui me paraît scandaleux, et je l'ai déjà dit ici en début de mandat, est le fait que la précédente gestion du SICTOM par le Président de l'époque, qui était alors conseiller municipal délégué de la Ville de Dole, ait mis en place des investissements qui se chiffrent effectivement à plusieurs centaines de milliers d'euros de son propre chef au sein du Bureau du SICTOM, sans avoir l'aval des adhérents du SICTOM, c'est-à-dire des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), qui sont normalement les seuls décisionnaires, par vote en assemblée délibérante, de la mise en place d'un autre type de facturation. Le scandale est là !

Une sorte de coup de force a été fait de mobiliser des crédits du SICTOM pour équiper les camions sans que les adhérents en soient d'accord. Le SICTOM outrepassait alors sa compétence dans ce domaine. Il aurait fallu qu'à l'époque, les EPCI délibèrent, comme ils l'ont fait il y a quelques mois, sur la question de la redevance incitative, et à ce moment-là, que le SICTOM engage les dépenses nécessaires en fonction du choix de la tarification. Bien sûr, Monsieur HAMDAOUI a la lecture qui est la sienne. Je la comprends, c'est une lecture forcément politique au sens noble, que je ne critique pas. Mais l'interprétation qui me semble être la bonne est que le SICTOM a la compétence de la collecte, et non la compétence de la facturation. Il n'avait pas à engager des dépenses sans que les adhérents, c'est-à-dire les EPCI constituant le SICTOM, aient validé la redevance incitative. Depuis, cette question a été tranchée ici, dans ce Conseil Communautaire.

Je peux comprendre que l'investissement réalisé puisse poser des questions à la Chambre régionale, mais le véritable coupable dans cette affaire me semble être la gestion précédente du SICTOM qui a outrepassé sa compétence et son droit. C'est le premier point sur la question de la Chambre régionale des comptes et de son rapport. Il me semble que sur le reste des éléments fixés, la Chambre régionale fait des simulations, rien n'est décidé à ce jour sur les types de collecte. Je sais que Cyriel CRÉTET s'investit beaucoup sur le sujet également. Ces éléments devront être tranchés dans les prochains mois, mais pour autant, à ce jour, aucune dépense particulière n'est engagée, si ce n'est la question des points d'apport volontaire qui est depuis longtemps souhaitée par un certain nombre de communes de l'Agglomération, et pas seulement sur le centre-ville de Dole.

Mme CRÉTET : Je voudrais revenir sur les points d'apport volontaire et sur le financement. La délibération a été prise par le Comité syndical du SICTOM. Les autres adhérents ne supporteront pas le coût des investissements que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a voulu mener en termes de politique sur les points d'apport volontaire. Elle financera bien l'ensemble du surcoût de l'investissement. Quant à la subvention de l'ADEME, dire que le SICTOM doit la rembourser n'est pas une vérité aujourd'hui, puisque nous n'avons aucune réclamation de l'ADEME concernant la subvention.

M. HAMDAOUI : La subvention de l'ADEME devant se faire en fin d'année, elle la demandera lorsque l'échéance arrivera.

Mme CRÉTET : Nous verrons.

M. HAMDAOUI : Tant mieux pour le SICTOM si elle ne la demande pas ! En revanche, je ne peux pas laisser dire ce que vient de dire le Maire de Dole concernant le travail réalisé. C'est un travail de trois ans. Le puçage des bacs n'a pas été une décision prise « à la va-vite ». Il y a des marchés publics, le Bureau du SICTOM s'est réuni. C'est une longue période, ce sont trois ans de travail avant d'arriver à cette décision. On ne peut pas dire que la décision n'est pas discutée. Tu étais là. La discussion a souvent été débattue ici, en commission. Des études ont été réalisées par des bureaux d'études, notamment Indigo. Il y a eu des commissions au SICTOM. Ce sont trois ans d'études. On ne peut pas dire que la décision a été prise comme cela.

Le puçage a été un long processus de trois ans. S'agissant des investissements des camions, on n'achète pas des camions pucés et équipés de cette façon avec les GPS. On ne décide pas de les acheter sur un coup de tête. Il faut les commander et les fabriquer. C'est un processus très long, il est arrivé à son terme. La Chambre régionale des comptes rappelle dans ce rapport – il faut le relire – que le projet arrivait à maturité. C'était donc un long processus, et non une décision prise comme cela, sur un coup de tête.

M. le Président : Précise tout de même que cela n'a jamais été délibéré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le problème est celui-là. Qui fixe la tarification ? C'est bien la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il n'y a eu aucune délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tu cherchas. Je veux bien que nous revenions chaque fois sur le sujet, mais les paramètres sont assez clairs. Avez-vous d'autres questions sur ces décisions du Président ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.

M. le Président : Avant de poursuivre, je vais indiquer les pouvoirs. Ont donné pouvoir : Pierre VERNE à moi-même, Justine GRUET à Philippe JABOVISTE, Sevin KAYI à Isabelle DELAINE, Nathalie JEANNET à Frédérique DRAY, Pascal JOBEZ à Jean-Pierre CUINET, Jean-Philippe LEFÈVRE à Stéphane CHAMPANHET, Annie MAIRE-AMIOT à Sylvette MARCHAND, Isabelle MANGIN à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Esther SCHLEGEL à Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Claude WAMBST à Timothée DRUET, Jean-Luc CROISERAT à Félix MACARD, Claude FRANÇOIS à Bruno CHAUAUX, Daniel BERNARDIN à Cyriel CRÉTET, Françoise BARTHOULOT à Michel GINIÈS, Joëlle DROUHAIN à Maurice BOUÉ, Colette HANRARD à Jean-Michel DAUBIGNEY et Jean-Marie SERMIER à Isabelle GIROD.

Je continue.

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

M. le Président : Vous en avez la liste sous les yeux. Là encore, je vous épargne une lecture exhaustive. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : MOTION DU COMITE DE SUIVI DE LA DESSERTE DU TGV LYRIA

M. le Président : Vous connaissez tous le problème. Filiale de la SNCF, Lyria est la société suisse assurant la desserte entre Paris et Vallorbe, et faisant des arrêts à Dole. Vous savez que nous avons quatre dessertes par jour. Le projet du Lyria d'ici la fin de l'année est de ramener ces quatre dessertes à trois, en nous affichant en contrepartie le fait que les trames seront à étage, donc avec plus de places de transport possible. Évidemment, cela ne nous arrange pas en termes d'horaires et ce n'est pas suffisamment ce que nous souhaitons. Nous avons donc rédigé cette motion. Vous avez vu que nous sommes assez suivis tant par les Suisses que par le Conseil Régional et l'ensemble des acteurs concernés par cette desserte. C'est vraiment une position unanime, qui s'oppose fortement à cette suppression de desserte supplémentaire.

Je ne vais pas vous lire cette motion de manière exhaustive. Je pense que cela n'a pas d'intérêt. Si l'un ou l'autre d'entre vous souhaite intervenir pour cette desserte du TGV Lyria, vous savez toute l'importante qu'elle peut porter.

Mme BERNIER : Tout d'abord, pour approuver bien évidemment le fait que le Conseil Communautaire se positionne pour le maintien de la desserte de Dole et des autres communes desservies par le TGV Lyria, et notamment le maintien du train supprimé, je profite de cette occasion où nous sommes amenés à évoquer la question des transports TGV et des trains pour suggérer que nous prenions une délibération n° 01 bis concernant la suppression des guichets et points de vente en gare de Dole. En effet, c'est aussi l'actualité. Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, ce sont environ 20 guichets aujourd'hui prévus à la fermeture, avec des conséquences importantes évidemment pour les personnels, mais surtout pour les usagers des trains. Il y aura notamment une réduction de guichets, une réduction des horaires et une difficulté

pour les personnes utilisant les trains quotidiennement pour pouvoir acheter leurs billets ou les transformer, puisque notamment entre 12 heures et 14 heures, le seul guichet restant sera fermé.

Par ailleurs, la Direction de la SNCF renvoie sur l'outil qu'est l'application informatique Mobigo et la réservation cinq jours à l'avance pour recevoir les billets chez soi. Or nous savons bien que les personnes utilisatrices du train peuvent être amenées à avoir des changements rapides, urgents à effectuer. À mon avis, il serait souhaitable que, de la même façon que nous demandons le maintien des trains, nous demandions également le maintien du service public assurant la vente des billets. Je pense que c'est l'intérêt non seulement des salariés qui utilisent les trains quotidiennement, mais aussi de tous les touristes qui peuvent être amenés à avoir besoin des services des guichets de la gare de Dole.

Je voudrais ajouter un petit point. Évidemment, cette réduction est tout à fait liée au pacte ferroviaire voté en juin dernier et à la réforme actant l'ouverture à la concurrence du rail, la transformation de l'ensemble du système de la SNCF et l'abandon du statut des cheminots. Cette suppression de guichets s'accompagne également de la modification des prérogatives des contrôleurs dans les trains. Si vous finissez une réunion importante à Dole et que vous devez prendre votre train pour vous rendre de toute urgence à l'Assemblée nationale, par exemple, si vous n'avez pas votre billet, le contrôleur ne pourra plus vous facturer le même tarif qu'au guichet, comme c'était le cas jusqu'à présent quand vous montez à la dernière minute, mais il sera obligé de vous surtaxer. Je pense que tout le monde sera d'accord sur le fait que maintenir notre service public d'accueil des usagers est important au niveau de notre Agglomération.

M. le Président : Je vous remercie. Néanmoins, l'objet de cette motion ne concerne pas les guichets, mais le Lyria. Elle a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs, nos amis suisses et l'ensemble des acteurs de cette ligne. Je ne veux pas mélanger les problématiques, mais les problèmes de guichet ne concernent pas du tout nos amis suisses notamment. J'entends certaines remarques qui sont pertinentes dans ce que vous soulevez, mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. GAGNOUX : Je voudrais dire quelques mots sur ce sujet que nous suivons régulièrement dans les comités de ligne. Il y en a déjà eu trois à Dole autour des différents élus des territoires concernés. J'entends ce que dit Madame BERNIER, mais avant d'être vigilants sur la question des guichets, assurons-nous que les trains passent. Je crois que le premier point le plus important concerne la défense des différentes dessertes et des différentes lignes. Je crois que c'est le plus important et le plus urgent. Sur ce qu'a dit Jean-Pascal FICHÈRE en introduction, il y a effectivement quatre Lyria aujourd'hui, et un projet de trois. Une autre ligne Besançon Viotte/Dole/Dijon part le matin aussi, ce qui fait aujourd'hui cinq dessertes au total, pour bien resituer les choses. Dans ces cinq dessertes, il les plus importantes en provenance de Suisse (Lausanne) pour aller à Paris. C'est bien de cela que nous parlons. Des négociations sont en cours, mais nous voyons bien qu'il y a une forte réticence de Lyria de changer ses plans.

Je ne vais pas revenir dans le détail, mais il faut bien savoir que la SNCF possède plus de 70 % du capital de Lyria. Ce n'est donc pas uniquement une décision de Lyria, mais elle est aussi accompagnée par la SNCF en tant qu'actionnaire extrêmement majoritaire. Il faut absolument qu'il y ait une mobilisation de tous les élus. Je pense qu'il faut aller plus loin que la situation actuelle, parce qu'il faut vraiment aussi que les départements du Doubs et du Jura s'engagent sur cette question. Elle est extrêmement importante, beaucoup plus qu'on ne le croit, car nous ne sommes peut-être pas usagers du TGV chaque jour, mais du point de vue économique, de l'attractivité du territoire, de son rayonnement et de son accessibilité, la perte d'une desserte TGV remet en cause fortement notre attractivité territoriale, non seulement du Nord-Jura, du Jura, mais aussi de l'ensemble de notre secteur et de la Franche-Comté.

Je le dis fortement. Je pense qu'il faut aller plus loin que la situation actuelle. La Présidente de Région a organisé ces trois comités de ligne en présence de Lyria et des élus. Nous voyons bien que nous sommes sur une fin de non-recevoir. Il faut absolument que nous nous mobilisions encore bien davantage que la situation actuelle. Jean-Marie SERMIER est pleinement mobilisé aussi sur le sujet, mais je pense que nous devons faire plus, car c'est un élément extrêmement important. Il y a des négociations, des discussions avec la SNCF sur des compensations. Ces compensations seront-elles à la hauteur ? Peut-être, mais il n'en demeure pas moins que la ligne Lyria est la seule viable pour conserver des TGV à Dole. La ligne qui passe par Besançon-Viotte est doublée par la ligne LGV et la SNCF privilégiera toujours la ligne à grande vitesse qui passe par le Nord-Jura. C'est cette ligne qu'il nous faut défendre le plus. Elle garantira un avenir ferroviaire à grande vitesse sur notre territoire.

Bien évidemment, je comprends aussi la question des guichets évoquée par Madame BERNIER. Mais il est vrai aussi que l'usager, et non l'État ou je ne sais qui, a eu de profondes mutations dans l'achat de ses billets. Je pense que la SNCF en tient compte également. Il n'en demeure pas moins qu'il doit rester un accès à toutes les personnes ne possédant pas de smartphone, car il y en a encore un certain nombre et il faut bien le comprendre, et elles ont besoin d'un service direct de conseil aux guichets en gare de Dole. Merci.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. SERMIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette suppression d'une navette de Lyria aller-retour Lausanne/Paris n'est pas une petite affaire. Vous avez trois moyens pour aller de France, notamment de la région Bourgogne-Franche-Comté jusqu'en Suisse :

- par le nord, par Bâle et Mulhouse ;
- par le sud, avec Zürich derrière, par Bourg-en-Bresse et Genève,
- jusqu'à maintenant, la ligne historique [...]

Coupure de l'enregistrement.

Petit à petit, Lyria souhaite réduire l'offre de la ligne traditionnelle. Or elle ne cherche pas à faire des économies. Là où il y avait quatre allers-retours par jour, ils vont passer à trois. Mais en même temps, là où il y avait quatre allers-retours par jour par Genève, ils vont passer à cinq. Nous sommes donc bien dans une logique petit à petit de supprimer le nombre de voyageurs, de navettes sur le Paris/Lausanne par chez nous. Quand nous serons passés à trois, nous passerons à deux, puis un jour, on nous dira : « *il y a des infrastructures très chères* ». Je pense notamment au viaduc que chacun voit derrière Arbois, le viaduc de Montigny. Ces infrastructures coûtent cher, et il faudra mettre de l'argent pour les entretenir. Quand nous voudrions faire passer des TGV, on nous dira : « *pour deux TGV par jour, on ne va pas entretenir le viaduc de Montigny ni les autres ouvrages d'art* ». Petit à petit, nous avons une ligne qui est mise en danger. Je crois qu'il faut être extrêmement vigilant.

Nous avons, comme rarement nous l'avons eu (je ne sais pas s'ils ont le nôtre ou si nous avons le leur), le soutien de nos amis suisses de Lausanne, du canton de Vaux. J'ai encore reçu un email ce matin de la part du président de Lausanne ainsi que celui de Vallorbe. Ils ont mis de l'argent, ils ont financé 20 millions de francs suisses simplement pour que pendant les travaux de la gare de Lausanne, entre 2020 et 2026, les TGV puissent continuer à venir sans aucun problème, car il y avait une question de place pour pouvoir les garer. Cette question est réglée aujourd'hui. Je crois que nous devons absolument être solidaires.

J'entends bien qu'un certain nombre d'élus commencent un peu à dire : « *peut-être y a-t-il des plans B, des solutions* ». Effectivement, et Jean-Baptiste GAGNOUX qui s'est bien battu sur le sujet l'a dit, nous pouvons avoir un plan B avec un TGV dérouté depuis Besançon, qui passe à Dole et qui ne passe pas sur la nouvelle ligne. Mais je crois que nous devons être aussi solidaires de toute la ligne, comme nous l'avions été lorsque nous avons adhéré à l'association Mouchard TGV-TER. C'est tout le Haut-Jura et le Haut-Doubs qui viennent avec cette ligne. Il faut donc être solidaires de la ligne et ne pas se contenter d'une manœuvre de subterfuge pour que finalement, Lyria nous dise : « *ne vous inquiétez pas, vous aurez vos quatre allers-retours par jour à Dole* ». Mais pendant combien de temps ?

J'entends les propos de Madame BERNIER. Je suis très à l'aise, je n'ai pas voté le texte de la réforme du pacte ferroviaire. Aujourd'hui, je suis rapporteur sur un texte pour vérifier que tout cela s'applique, et je constate que malheureusement, cela ne s'applique pas comme c'était prévu dans le texte de loi. Je pense que nous pouvons avoir beaucoup de différences sur beaucoup de choses, mais sur ce genre d'infrastructures, nous ne devons pas avoir l'once d'un problème de division, et je pense que nous devons vraiment nous en tenir à la desserte TGV Paris/Lausanne, car c'est comme cela que nous aurons une force dans notre position, que nous serons, avec les Suisses, capables éventuellement de faire changer Monsieur PEPY qui, comme l'a rappelé Jean-Baptiste GAGNOUX à l'instant, est le patron de la SNCF et qui, ayant lui-même 74 % de parts de Lyria, décide dans Lyria.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette motion ?

Mme BERNIER : Je soutiens tout à fait la motion. En revanche, je voulais juste dire un petit mot à Monsieur SERMIER. Il faut que vous vous adressiez au Bureau de l'Assemblée nationale, car à l'analyse du scrutin sur le vote du pacte ferroviaire, vous êtes indiqué votant pour ce pacte

ferroviaire, comme 76 membres de votre groupe. Il y a également 23 abstentions et 2 oppositions. Donc, visiblement, vous avez oublié, ou alors il y a eu une erreur à l'Assemblée.

M. SERMIER : Non, je n'ai pas oublié et il n'y a pas d'erreur. Je vous ai simplement parlé de l'article du texte qui allait privatiser et supprimer le statut de cheminot. Je n'ai pas parlé de l'ensemble du texte de loi. Je me suis même précisément repris sur le mot exact.

M. le Président : Merci de cette précision. Je reviens maintenant sur cette motion. Vous en avez tous bien pris connaissance. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette motion dans la salle ? Je vous remercie de cette belle unanimité. Je pense qu'elle est importante pour le rayonnement de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la motion du comité de suivi de la desserte du TGV Lyria.

NOTICE N° 02 : DEMISSION DE MADAME ISABELLE VOUTQUENNE, DELEGUEE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE REPRESENTANT LA VILLE DE DOLE ET INSTALLATION DE MADAME ANNIE MAIRE-AMIOT

M. le Président : Cette question est plus administrative. Il s'agit de la démission d'Isabelle VOUTQUENNE qui, pour des raisons personnelles et professionnelles, a dû démissionner de son mandat de conseillère municipale. Comme elle était déléguée communautaire, il convient de prendre acte de sa démission et de valider l'installation de la personne suivante sur la liste, en l'occurrence Annie MAIRE-AMIOT. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Nous souhaitons la bienvenue à Annie MAIRE-AMIOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 03 : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. le Président : Je vais vous le passer très rapidement. Vous avez sur votre table les deux supports. Vous devez avoir le rapport en tant que tel, un peu exhaustif et rédigé, et le rapport que je vais vous présenter. Mais comme je ne voudrais pas que cela dure trop longtemps, je voulais vous faire une présentation très rapide qui est une synthèse de ce rapport. Comme vous avez le support sous les yeux, cela m'évite de commenter l'intégralité. Vous savez que nous devons faire un rapport tous les ans avant le 30 juin. Nous faisons donc ce rapport d'activité. Vous vous souvenez que nous avons gardé les axes de notre projet de territoire.

Axe 1 : dynamiser le développement économique du territoire

Cet axe 1 reste notre axe prioritaire. En termes d'innovation, nous avons maintenant la station de distribution d'hydrogène. Nous avons réalisé tous les efforts faits en matière d'emploi et d'insertion. Vous avez les chiffres. Concernant les centres d'activités nouvelles, nous avons tous les porteurs de projets qui sont notamment boostés par Initiative Dole Territoire, mais également la Boutique de Gestion et d'autres associations. Nous avons cette politique de soutien à la création d'entreprise, et je pense que c'est une bonne chose. Nous avons également tout ce qui concerne le soutien à l'implantation d'entreprise que nous aidons notamment par l'immobilier d'entreprise. Cela fait partie maintenant de nos compétences, puisqu'avant, nous la partagions avec le Département.

En matière de commerce, nous avons :

- le site acheté à Dole ;
- tout ce qui concerne l'Office de Commerce ;
- les ouvertures commerciales qui ont été développées ;
- la mise en place des chèques KDole.

Nous poursuivons cette dernière politique. Nous l'avons légèrement dynamisée sur 2019. J'espère que nous en verrons le résultat assez rapidement. Avec le plan national de Cœur de Ville, je vous rappelle que nous partageons ce sujet entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque cela fait partie de nos compétences.

Axe 2 : promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté

Il n'a évidemment échappé à personne que nous avons une situation privilégiée, dont nous devons tirer parti au mieux. Au niveau de l'événementiel, je pense que nous essayons de rendre notre territoire attractif en donnant une bonne image de dynamisme du territoire, et l'événementiel y contribue largement. Il est vrai que toutes nos associations existant sur notre territoire y contribuent fortement.

Nous rappelons les plus grandes manifestations que sont notamment :

- Rockalissimo ;
- Texte et Bulle ;
- Cirque et Fanfares ;
- le salon du Polar ;
- le week-end gourmand du Chat Perché ;
- la Fête de l'Agriculture à Champagny.

L'ensemble de ces manifestations a prouvé l'attractivité de notre territoire. Pour Dolexpo, nous sommes au cœur de ce sujet. Il est vrai que nous sentons qu'il y avait un vrai besoin. Cette structure est lourde, mais elle a un gros avantage, et il faut la financer. Nous aurons l'occasion de voir cela au mois de juin lorsque nous présenterons le rapport d'activité. Mais je pense qu'il y avait un vrai besoin sur le territoire, et les manifestations qui se réalisent le confirment.

Nous avons différentes opérations comme la réhabilitation du buffet de la gare en espace de travail partagé. Je pense que là aussi, nous devons capitaliser notre situation géographique. Cette opportunité, que nous développons sur le buffet de la gare, nous paraît fondamentale. Je ne vais pas reparler du futur complexe aquatique, vous le connaissez bien, avec le passage un peu difficile que nous connaissons en ce moment, puisque les nageurs utilisent le parc Isis avec des modalités et des amendements faits pour cet effet.

Par ailleurs, nous avons pris de nouveaux équipements sportifs, en l'occurrence la pépinière à Damparis, le stade Paul Martin à Tavaux et le stade Bobin à Dole. C'était des investissements à caractères intercommunaux pris dans nos compétences. Nous avons aménagé le stade Bobin, comme prévu. Nous avons refait la pelouse, les vestiaires et nous avons eu des subventions en regard, qui nous ont permis de financer ce projet.

Nous avons aussi, comme nous nous y étions engagés, fait les travaux de la pépinière. Nous avons réalisé certains travaux urgents comme le déplacement de la main courante, le remplacement de poteaux, etc. Il y avait également les travaux du parc Isis pour le rendre accessible sur une période plus longue de l'année, moyennant une somme de 98 000 euros que nous avons investis.

Axe3 : la qualité de vie des habitants

Nous rappelons tout ce que nous faisons en matière d'enfance et de jeunesse, les accueils de loisirs, les animations que nous avons à la ludothèque, les investissements que nous faisons également. Nous sommes en cours pour que le projet démarre en 2019. Nous avons aussi la réhabilitation de la salle de spectacle et de l'ancien CE de Solvay en ludothèque et la construction d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui sera opérationnel en 2020. Il y a eu également certaines mises à niveau à Brevans, Tavaux, Villette-lès-Dole, Sampans, Damparis, et Foucherans en 2019.

Nous avons pris aussi comme nouvelle compétence le Conservatoire à Rayonnement Départemental, ainsi que les écoles de musique de Tavaux et de Saint-Aubin. Cette dynamique se met en place. Les écoles de musique travaillent en collaboration avec le Conservatoire et essaient de développer des projets. Je sais qu'il y a déjà de bonnes réalisations concrètes. Nous avons près de 1 000 élèves au total. Cette éducation musicale est donc un enjeu important.

En termes d'environnement, nous avons des projets que vous connaissez bien comme :

- la Confluence Doubs-Loue, qui est maintenant terminée ;
- le déversoir de crues sur Loue, que nous avons dû faire dans l'urgence à cause des inondations (nous devons préserver un peu l'alimentation de notre Loue) ;
- les travaux de restauration, qui sont en cours sur le ruisseau de Falletans ;
- l'organisation de la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), dont nous avons la compétence aujourd'hui (les structures que nous sommes en train de développer avec nos amis des Communautés de Communes avoisinantes sont à mettre en place) ;
- la trame verte : nous avons fait les travaux sur le Mont-Coq à Champvans ;

- les travaux de conservation forestière ;
- le plan Climat en cours, qui sera approuvé en fin d'année ;
- la politique de déchets ménagers, qui est poursuivie.

Axe 4 : la mobilité

En termes de mobilité, nous avons mis en place l'aire de covoiturage. Nous avons la Boucle Insolite, événement assez intéressant qui met en valeur à la fois le patrimoine de notre territoire et les modes de circulation douce. Nous avons étendu le service de location de vélo à assistante électrique (VDole). Pour la voie Grévy, les études sont en cours. J'espère qu'ils pourront commencer à avoir un début d'exécution d'ici la fin de l'année. En termes d'habitat, nous avons le PLH (Plan Local de l'Habitat), dont le premier arrêté de projet a été constaté et délibéré ici. Nous avons près de 2,6 millions d'euros de travaux générés par les aides, ce qui est une politique importante.

Axe 5 : la cohésion territoriale

« À tout seigneur tout honneur ». Il s'agit du PLUi (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal), un des objets principaux de notre réunion ce soir. J'espère que nous pourrons le valider d'ici la fin de l'année si nous respectons le calendrier pressenti. C'est un exercice important sur lequel nous reviendrons dans la soirée.

Vous savez que le droit des sols est une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De plus, nous faisons aussi les prestations pour d'autres collectivités comme Jura Nord. Vous voyez que le volume est assez important : 1 959 dossiers instruits, 1 152 permis de construire, etc. Nous démarrons aussi le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bien que ce soit dolo-dolois, cette emprise étant au centre historique de Dole. Mais nous engageons ce plan d'aménagement et de mise en valeur.

Concernant le marché foncier et immobilier, les services instruisent les demandes d'autorisation d'aliéner et les demandes préalables.

Je vais vous dire un petit mot sur la mutualisation que nous poursuivons. Vous connaissez cette politique qui est maintenant bien ancrée. Certaines nouveautés ont été mises en place cette année. Le service de remplacement des secrétaires de mairie a la volonté de voir un tarif unique, ce dont nous avons délibéré très récemment. Nous avons maintenant des communes qui proposent de laisser les recrutements faits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui sont mis à disposition sous l'autorité des maires auprès desquels ces personnes sont mises à disposition. Nous avons mis un nouveau site Internet. Nous avons acquis un logiciel de gestion administrative des cimetières, dont les communes qui le souhaitent peuvent se servir. Le Club Acheteur a été mis en place. Nous sommes en train de mettre en place un Intranet. Vous avez également la formation que nous essayons de mutualiser pour l'ensemble de vos personnels dans vos différentes communes.

Au niveau du soutien à l'investissement et à l'économie, nous avons mis en place un fonds de concours que nous avons déjà démarré en 2018, me semble-t-il. Il s'agit du fonds de concours pour les communes. Vous savez que nous avons mis en place une politique sous la tutelle de Jean THUREL, qui permet de proposer à chaque commune 10 000 euros par an pour les aider concrètement à développer leurs projets, et donc les aider dans leur développement. Nous avons ainsi distribué 246 000 euros depuis le début de ce processus et 1 179 000 euros d'investissement, ce qui n'est pas négligeable et ce qui contribue au rayonnement de notre territoire. Vous avez ensuite les ventilations des dépenses. C'est un peu petit, mais vous avez les documents sous les yeux. Vous regarderez. L'idée est de voir les efforts réalisés pour 100 euros de dépenses et comment utiliser l'argent dans nos différents secteurs d'activité.

J'ai été très rapide et je m'en excuse. Je pense que vous m'y autoriserez. Vous avez les documents. N'hésitez pas à m'interpeler sur telle ou telle question, telle ou telle politique. Nous sommes là pour améliorer les choses les uns les autres. Nous sommes tout à fait à votre disposition, de même que nos services. Avez-vous des questions, des interventions ? Si vous le voulez bien, je passe cette question. Il s'agit simplement d'une prise de connaissance. Je vous remercie donc d'avoir pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 04 : EXPERIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES – SYNTHESSES DES AUDITS 2018 DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET DE LA COUR DES COMPTES

M. le Président : Cette question est un peu technique. Je vais essayer d'être rapide aussi, car c'est l'expérimentation de la certification des comptes. Vous savez que nous sommes rentrés dans un processus qui doit se concrétiser par une fin d'expérimentation en 2023. Nous sommes donc au début du processus. Nous avons à la fois des actions mises en œuvre pour engager cette expérimentation, et nous avons la Cour des comptes qui fait son travail avec beaucoup d'attention, et qui nous fait des recommandations. Nous essayons d'améliorer ainsi chaque fois le processus.

Je vous rappelle que cette démarche de certification a pour but :

- de consolider les procédures de contrôle interne qui sont mises en place ;
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs ;
- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière ;
- d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification.

Nous serons parmi les premières communes prêtes dans la mesure où nous respectons bien les phases de déroulement de cette certification. Nous avons commencé, il y a des groupes de travail. Je vous fais grâce de tout ce qui est mis en œuvre, mais je dois dire que nos services s'engagent fortement. Anais en pilote une grosse partie. Des groupes de travail ont été mis en place et avancent sur tous les domaines. Vous voyez que l'on nous a sorti 16 recommandations, dont la plupart sont déjà mises en œuvre. Je ne vous les liste pas, vous les avez sous les yeux. Mais ce sont des recommandations que nous mettrons en œuvre petit à petit.

J'espère qu'à la fin de certification, fin 2023, nous n'aurons plus de recommandation à mettre en œuvre, qu'elles seront déjà atteintes. En tout cas, nous aurons les premières certifications « à blanc » fin 2019 ou fin 2020, me semble-t-il. Mais un commissaire aux comptes a déjà été désigné, et il fera un précontrôle dès 2019.

Vous devez avoir dans vos dossiers la synthèse du rapport de la Cour des comptes.

Nous vous demandons :

- de prendre acte de cette synthèse, des travaux menés par la Cour des comptes et par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de l'expérimentation, cette synthèse portant sur :
 - les dettes financières ;
 - les recettes fiscales, dotations et créances associées ;
 - la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations
- de m'autoriser à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Voilà sur ce processus d'expérimentation en cours. Avez-vous des questions ?

M. GAGNOUX : Très rapidement, Monsieur le Président, je voudrais saluer cette démarche, car nous savons à quel point les élus, lorsqu'ils sont en exercice, ont toujours un peu la crainte des vérifications, des rapports de Chambre régionale des comptes en se disant : « *que vont-ils bien pouvoir dire ?* » C'est la même chose pour les directeurs d'hôpitaux, d'organisme forcément dans l'examen à un moment ou à un autre de la Chambre régionale, voire d'autres organismes. Ici, il est très important que chacun comprenne qu'il s'agit d'une démarche volontaire de l'Agglomération de montrer et de démontrer sa gestion.

Je crois que c'est assez inédit, c'est nouveau. Cela montre une volonté de transparence, de suivi très fin de la comptabilité publique. Je crois que cette démarche nouvelle pour nos collectivités est expérimentée et elle démontre que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas crainte de pouvoir examiner profondément ses composantes financières.

M. le Président : Je vous rappelle qu'en France, il doit y avoir plus de 30 000 collectivités, y compris entre autres les syndicats. Seules 25 structures sur ces 30 000 font partie de cette expérimentation. Nous sommes donc évidemment très regardés de près par la Cour des comptes qui s'intéresse beaucoup à nous.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de prendre acte de cette synthèse, et de m'autoriser à engager les procédures, mais ce n'est pas grand-chose en termes de procédures administratives. Y a-t-il des oppositions à cette prise d'acte ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION DOLE SUP

M. le Président : Comme nous avons un certain nombre d'absents ce soir, je vais présenter cette notice. L'idée de départ est de constater qu'à Dole, nous avons des étudiants post-bac de toute nature, que ce soit des BTS, des licences, des diplômés d'État infirmiers. Nous avons près d'un millier d'élèves post-bac. Nous n'allons pas prétendre au titre de ville universitaire que nous ne méritons pas. Néanmoins, il y a un certain nombre d'élèves post-bac, et nous avons pensé qu'il était intéressant de réunir l'ensemble des établissements qui ont des élèves post-bac, dans une entité associative.

Cette association serait composée :

- du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI)
- de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- des lycées Jacques Duhamel, Charles Nodier, Pasteur Mont-Roland et Jacques Prévert ;
- de l'École de Management Commercial (ECM) de la CCI ;
- de la Ville de Dole ;
- de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Elle a pour objet :

- de promouvoir l'image des établissements ;
- de favoriser des projets communs ;
- de développer une vie étudiante et lycéenne sur Dole.

Voilà l'objectif. L'idée est de se mettre autour de la table, de voir les problèmes que les étudiants peuvent rencontrer en tant qu'étudiants sur Dole, que ce soit en termes d'animation, de loisirs, d'habitat, de mobilité, tous les problèmes auxquels peut être confronté un étudiant. Je pense que c'est un lieu de rencontre.

J'ai besoin de votre accord pour :

- m'autoriser à devenir fondateur de cette association ;
- approuver le projet des statuts joints et dont vous avez pu prendre connaissance ;
- désigner un représentant, ce que nous ferons à l'issue des débats ;
- m'autoriser à acquitter la cotisation quand elle sera fixée par l'association.

Avez-vous des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas. Pour les représentants, j'ai besoin d'un titulaire et d'un suppléant. Je propose de prendre moi-même la place de titulaire. Comme nous sommes en phase de lancement, je pense que c'est intéressant, et Jean-Baptiste GAGNOUX en tant que Maire de Dole a fait la même démarche. Nous proposons Jean-Philippe LEFÈVRE en tant que suppléant compte tenu de sa proximité avec tout le monde enseignant. Vous opposez-vous à ces désignations ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE DANS L'ANCIEN BUFFET DE LA GARE DE DOLE - PLAN DE FINANCEMENT

M. GUERRIN : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole prévoit des travaux d'aménagement pour la création d'un espace de travail partagé dans l'ancien buffet de la gare constitué de trois niveaux :

- environ 130 mètres carrés en sous-sol ;
- 250 mètres carrés en rez-de-chaussée ;
- 190 mètres carrés au premier étage.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 182 699 euros HT (acquisition du bâtiment comprise) et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT
Acquisition et frais liés	149 485 euros
Études et honoraires techniques	104 035 euros
Travaux	856 400 euros
Frais et gestion divers	19 456 euros
Frais financiers et rémunérations	53 323 euros
Total Dépenses	1 182 699 euros

RECETTES	MONTANT	PARTICIPATION
État, par le biais de la DETR	354 810 euros	30 %
Conseil Régional BFC	354 810 euros	30 %
Autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	473 079 euros	40 %
Total Recettes	1 182 699 euros	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci, Bernard. Avez-vous des questions, des interventions ?

Mme BERNIER : J'ai une petite question. J'aimerais savoir si une étude a été réalisée pour connaître les utilisateurs potentiels de cet espace de travail partagé. J'aimerais aussi souligner que sur la commune de Dole et sur l'Agglomération, il y a un manque de salles de réunion pour les associations. Certes, ce n'est pas directement lié, mais dans cet espace, à moins que tout soit déjà réservé, il aurait pu y avoir une salle intermédiaire mise à disposition des associations, car entre cette salle et celle des Arquebusiers où il y a une très mauvaise acoustique, quand on veut réunir 30 ou 40 personnes, on est très juste sur le territoire. Je ne sais pas si une salle de réunion est prévue dans ce lieu qui pourrait le soir ou en fin de journée, être mise à disposition des associations ou quelque chose de ce type.

M. GAGNOUX : Je souhaite intervenir très rapidement. Les propos de Madame BERNIER me font réagir. Je peux comprendre, mais là aussi, il faut avoir une vision intercommunale de la chose. Tout le monde veut venir à Dole, ce qui est très bien pour la ville et pour son activité. Mais nous avons une demande en termes de réunion associative composée de personnes qui ne sont pas uniquement doloises, mais qui font aussi partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, voire au-delà. Je suis persuadé que certaines salles communales, que ce soit des salles des fêtes ou autres d'un plus petit format à l'échelle de l'Agglomération, peuvent accueillir les associations, que leur siège social soit à Dole ou ailleurs.

Madame BERNIER, vous présidez aussi vous-même un certain nombre d'associations. Il est vrai que vous nous sollicitez souvent en tant que Ville de Dole, mais je pense que toutes les communes doivent pouvoir accueillir des associations. Il y a énormément de demandes sur la ville de Dole. Je pense que des salles communales sont disponibles à l'échelle de l'Agglomération, ce qui permettrait d'éviter cet engorgement et ces difficultés que vous évoquez ici. Cela étant, je laisse le Président parler du lieu en question.

M. le Président : Pour répondre à votre question, très sincèrement, nous n'avons pas d'études exhaustives, car c'est difficile à chiffrer. Néanmoins, le besoin existe. Pour répondre à votre question, oui, il sera possible d'utiliser cette salle le soir, sur certains créneaux, si elle est disponible. Il y a une salle de réunion dont l'esprit est la modularité. À l'étage, il y aura des bureaux qui pourront être loués à la journée, à la demi-journée, voire pour plusieurs mois si quelqu'un avait un besoin spécifique. Nous donnons donc beaucoup de souplesse. Cependant, nous avons du mal à évaluer le marché.

Nous pourrions mettre une espèce de point mort qui serait rapide à faire, car ce serait essentiellement le financement de cette opération. Nous savons qu'il y a des besoins, qu'il est difficile de les satisfaire aujourd'hui, que beaucoup de choses se passent. Il ne vous a pas échappé que si nous choisissons la gare, c'est que nous avons de nombreuses réunions entre Besançon et Dijon et que les participants se déplacent souvent en train. C'est donc une opportunité. Oui, nous pourrions l'ouvrir.

Pour reprendre la question soulevée par Jean-Baptiste GAGNOUX, je plaçais pour que nous arrivions à une gestion commune de toutes les salles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais de manière à ce que nous ayons l'information. Par exemple, il faut que la salle de fêtes de Parcey soit sur cette même base de données, ce qui permettrait, lorsqu'une demande est faite à Hello Dole qui collecte les demandes, de regarder, de dire s'ils ont une salle disponible à Dole, et dans le cas contraire, de regarder et d'envoyer la personne vers la commune dont la salle serait disponible.

Évidemment, la commune restera libre de l'utilisation de sa salle. Mais je pense qu'une espèce de mutualisation de l'offre de service peut être intéressante. Nous devons réfléchir à tout cela pour essayer d'optimiser au maximum toutes nos salles. Il est vrai qu'il y a des besoins.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je ne relis pas la délibération lue par le rapporteur. Je mets tout de suite au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 07 : REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ANCIEN CE SOLVAY A TAVAUX EN LUDOTHEQUE ET CONSTRUCTION D'UN ALSH

M. GUERRIN : Pour des raisons de sécurité et de mise aux normes, la Communauté d'Agglomération a décidé d'installer la ludothèque (actuellement à Damparis) en lieu et place de la salle de spectacle du CE Solvay, et de construire un accueil de loisirs en prolongement du bâtiment existant, afin d'y installer les juniors (6 à 11 ans) et le secteur jeunes (12 à 17 ans).

Le coût global de l'opération est estimé à 2 123 557 euros HT (acquisition du bâtiment comprise) :

DÉPENSES	MONTANT HT
Acquisition et frais liés	3 000 euros
Études et honoraires techniques	29 200 euros
Travaux	1 916 418 euros
Frais et gestion divers	24 258 euros
Taxes	46 597 euros
Rémunération	73 792 euros
Frais financiers	30 292 euros
Total Dépenses	2 123 557 euros

RECETTES	MONTANT HT	PARTICIPATION
État	637 067 euros	30 %
Conseil Départemental	318 534 euros	15 %
CAF	300 000 euros	14 %
Autofinancement	867 956 euros	41 %
Total recettes	2 123 557 euros	100 %

Pour information, cet ALSH accueillera 36 ados et 46 juniors, soit 82 enfants. Le PC a été déposé mi-mai pour un commencement des travaux en octobre. Le bâtiment devrait être livré fin septembre 2020, et il sera réalisé par la SPL.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet ;

- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets tout de suite au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 08 : AMENAGEMENT DES COMBLES DE L'HOTEL D'AGGLOMERATION POUR L'INSTALLATION D'UN SERVICE FACTURIER

M. GUERRIN : Afin de pouvoir mettre en place un service facturier composé de cinq agents (trois de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et deux de la Trésorerie Municipale de Dole), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aménager les combles de son Hôtel d'Agglomération. Cet aménagement consisterait à créer un « open space » meublé, une salle de réunion, des toilettes ainsi qu'un espace de vie. Le coût global de l'opération est estimé à 257 712 euros hors taxes et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT (hors taxes)
Maîtrise d'œuvre	21 312 euros
Travaux d'aménagement	236 400 euros
Total Dépenses	257 712 euros

RECETTES	MONTANT	PARTICIPATION
État	77 314 euros	30 %
Autofinancement de la CA du Grand Dole	180 398 euros	70 %
Total Recettes	257 712 euros	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les travaux d'aménagement des combles de l'Hôtel d'Agglomération pour un montant global de 257 712 euros hors taxes ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci de cette présentation. Je vous rappelle que nous sommes aussi expérimentateurs sur cette opération. Nous mettrons en place un service facturier à partir du 1^{er} septembre 2019. Ce service facturier permettra l'instruction des dossiers. Je ne sais pas si tout le monde a bien compris le système. Il faut savoir qu'en tant qu'ordonnateurs, nous instruisons les factures à payer, c'est-à-dire que nous donnons l'ordre de payer, et la Trésorerie Municipale du Grand Dole reçoit l'ordre de payer et paie.

Il se trouve que dans notre procédure, lorsqu'une facture arrive, les services doivent la vérifier, vérifier qu'elle correspond à la commande, qu'elle est bien inscrite au budget, etc. Ensuite, on donne l'ordre de la payer. Parallèlement, le trésorier fait le même travail et il reconstruit que c'est bien cohérent avec le plan comptable, que les choses sont faites et qu'il y a bien le budget disponible, sans quoi il ne paie pas.

Dans l'idée de ce service facturier, qui existe déjà sous forme expérimentale à Lons-le-Saunier, on mettrait dans une même salle les personnels pour que les instructions de dossier ne se fassent qu'une seule fois. Mais la loi n'a pas encore changé, nous avons toujours un ordonnateur et un payeur. En revanche, nous aurons deux saisies : celle de l'ordonnateur et celle du payeur. Nous aurons donc toujours la même gymnastique à faire en fin d'année consistant à approuver le compte administratif et nous assurer qu'il est bien en phase avec le compte de gestion.

Sollicitez-vous des explications complémentaires ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE CHATENOIS, CHAMPDIVERS, LAVANGEOT, CRISSEY, PARCEY, BIARNE, AUMUR, LE DESCHAUX ET SAINT-AUBIN

M. THUREL : Dans le cadre du dispositif de fonds de concours mis en place pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes suivantes : Châtenois, Champdivers, Lavangeot, Crissey, Parcey, Biarne, Aumur, Le Deschaux et Saint-Aubin.

La commune d'Auxange a également déposé un dossier de demande de fonds de concours qui a été examiné en Bureau Communautaire le 18 avril 2019. Il est donc également proposé au Conseil Communautaire d'ajouter cette nouvelle demande ce soir. Le coût total des projets des communes citées s'élève à 229 889 euros. Le montant total à octroyer aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait de 70 917 euros. Vous avez le détail joint au dossier.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

M. le Président : Merci. Vous avez dans votre dossier les projets visés par chacune des communes. Avez-vous des questions sur ce fonds de concours qui rencontre un succès grandissant (tant mieux !) ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix la délibération qui vient d'être lue. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. FERNOUX-COUTENET : Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les ajustements de crédits proposés ci-après sur le budget annexe des transports (section d'investissement). Il s'agit de l'installation d'un système de vidéosurveillance dans les bus pour une valeur de 60 000 euros, avec une subvention de l'État de 14 000 euros et un emprunt d'équilibre de 46 000 euros. Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements de crédits apportés sur le budget 2019 tels que présentés ci-dessus pour le budget annexe des transports.

M. le Président : Merci. Je m'excuse, car l'ordre des choses n'a pas été bien précisé. Nous aurions dû mettre cette notice après, puisque une des notices suivantes présente la décision de mettre en place la vidéosurveillance. Nous sommes ici sur la modification budgétaire. C'est donc plus une décision technique d'ajustement budgétaire. Nous reviendrons sur le fond du dossier. Il s'agit ici simplement de la ventilation budgétaire.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : REGIE MIXTE DU POLE ACTIONS ÉDUCATIVES - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UN DÉFICIT DE CLOTURE

M. MACARD : À l'occasion du contrôle préalable à la clôture administrative de la régie mixte relative à la facturation des prestations périscolaires, extrascolaires et petite enfance, qui s'est déroulé au cours du mois d'octobre 2018, le comptable a constaté un écart de 423,83 euros. En remontant jusqu'en 2012, des recherches n'ont pas permis de détecter l'anomalie portant

explication de l'origine de ce déficit. Conformément à la procédure prévue en cas de déficit de régie, un ordre de reversement a été adressé au régisseur qui a sollicité la remise gracieuse du débet considéré.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la demande de Madame Nathalie PERNOT, régisseur, pour le sursis de versement de la somme de 423,83 euros concernant la régie mixte « Pôle Actions Éducatives », jusqu'à ce que la décharge de responsabilité soit accordée par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura ;
- de dire qu'en cas de décharge de responsabilité accordée, la dépense correspondante sera imputée sur les crédits 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette décision ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 12 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE EXPANSION 39 DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, BATIMENT LA PASSERELLE A DOLE

M. MACARD : Le montant des travaux s'élève à 400 000 euros. Ces travaux sont financés à 100 % par un emprunt. La société Expansion 39 demande une garantie d'emprunt de 50 %, soit sur 200 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à la SEML Expansion 39 pour un montant d'emprunt de 200 000 euros sur un emprunt d'un montant total de 400 000,00 euros ;
- de noter que, pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détiendra sur Expansion 39 une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation pour le bâtiment La Passerelle. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR NEOLIA – FINANCEMENT DU RACHAT DU PATRIMOINE DE LA SA DOLOISE - CONTRAT 70197

M. LAB : Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour la société Néolia qui a procédé récemment au rachat de La Doloise et qui sollicite de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole une garantie pour un prêt de 5 680 000 euros, garanti à 100 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce prêt représente 30 % de l'acquisition totale de Néolia qui est une société très importante, qui rachète une petite société La Doloise qui n'a que 349 logements, alors que Néolia tourne autour de 20 000. Le montant total à garantir est donc de 5 680 000 euros à 100 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % ;
- de noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Pour ce premier emprunt, qui est le plus important, deux autres allant être présentés par la suite, avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA FINANCEMENT DE TRAVAUX DE SECURISATION DU FOYER SAINT-JEAN BATIMENT 1, SITUES 12 RUE DU DAUPHINE A DOLE - CONTRAT 92496

M. LAB : L'Office Public de l'Habitat du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de travaux de sécurisation du foyer Saint-Jean dans un bâtiment situé rue du Dauphiné à Dole, géré par le foyer Saint-Jean où se situe actuellement le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). Le premier emprunt s'élève à 51 000 euros, avec une demande de garantie à hauteur de 100 % pour le montant de cet emprunt.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour un montant d'emprunt de 51 000 euros ;
- de noter que, pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA - FINANCEMENT DE TRAVAUX DE SECURISATION DU FOYER SAINT-JEAN, BATIMENT 2, SITUÉ 11 RUE DE BOURGOGNE A DOLE - CONTRAT 92494

M. LAB : L'Office Public de l'Habitat du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer aussi le financement de l'opération, parc social public, financement de travaux de sécurisation du foyer Saint-Jean, bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole. Nous sommes toujours dans des locaux affectés au CADA. Pour un emprunt d'un montant de 83 000 euros, la garantie demandée est à 100 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour un montant d'emprunt de 83 000 euros ;
- de noter que, pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Ce sujet est régulier. Il revient chaque année à la même époque. Il vous est demandé simplement d'approuver la création d'emplois saisonniers pour les

services de la Lecture Publique (3 emplois), de l'Enfance Jeunesse (35 emplois), du parc aquatique Isis et de la piscine Léo Lagrange de Tavaux (120 emplois), pour la période de juin à septembre 2019. Le nombre d'emplois est équivalent chaque année. Les règles de recrutement sont les mêmes. Vous connaissez maintenant les habitudes de la Maison.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : FORFAIT HORAIRE ATTRIBUE AUX ANIMATEURS LORS DES CAMPS DE VACANCES

M. DAUBIGNEY : Il vous est proposé de valoriser ce soir davantage un décompte d'heures effectuées par des animateurs qui appartiennent à la Direction Enfance Jeunesse. Ces agents font des camps de vacances, pour lesquels une surveillance continue, notamment la nuit, est demandée. Nous vous proposons ce soir, pour des agents employés à temps complet, d'avoir une revalorisation en nombre d'heures. Il vous est demandé la même chose pour des employés à temps non complet. Je ne vais pas relire le détail, vous l'avez sous les yeux. Il s'agit simplement de fixer ce taux horaire pour les heures effectuées par les animateurs lors des camps de vacances tel que proposé ci-dessus. C'est très réglementaire.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET LE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODIFICATION CATEGORIE HIERARCHIQUE - CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

M. DAUBIGNEY : Il s'agit de cette fameuse mise en œuvre qui a commencé il y a plusieurs mois (cela va bientôt se mesurer en année) concernant le nouveau régime indemnitaire de l'ensemble de nos agents à la faveur de l'évolution des textes réglementaires. La délibération de ce soir paraît longue, mais elle est toute simple. Elle vise simplement, à la faveur de cette évolution réglementaire, les assistants socio-éducatifs. Une réglementation a changé il y a très peu de temps. La catégorie de ces agents n'est plus la catégorie B, mais la catégorie A. Nous devons donc reprendre notre délibération pour dire que ces agents appartiennent à la catégorie A. Il n'y a aucun changement par ailleurs, seule la catégorie change de par l'évolution de la réglementation. C'est tout. C'est aussi simple que cela ce soir.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DAUBIGNEY : Ce dernier point est habituel. Il y a trois postes à créer ce soir :

- un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- un poste d'attaché à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- un poste de conservateur de bibliothèque à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote pour m'autoriser à créer ces postes et à modifier le tableau des effectifs. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. THUREL : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux. Dans le cadre de ce service, plusieurs communes, ainsi que le syndicat mixte de La Grande Tablée, ont dernièrement fait appel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le remplacement de leur personnel, dont les communes de Crissey, Frasné-les-Meuillères, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) « la Nounourserie » de Moisse, les communes de Jouhe, de Damparis, de Villette-lès-Dole et de Sampans. Vous avez le détail des demandes dans la notice jointe au dossier.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les conventions de prestations de services et les conventions de mise à disposition précitées et annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. le Président : Merci. Vous êtes maintenant habitués à toutes ces délibérations. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : ATTRIBUTION D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Vous savez que depuis l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'Agglomération et la Région ont compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise.

Ce soir, nous vous proposons d'attribuer deux aides. La première concerne l'entreprise CERIGNAT Paysages. Ce paysagiste est installé depuis de nombreuses années sur notre territoire. Il sollicite une aide de 10 000 euros pour un montant d'investissement immobilier de 230 000 euros. Nous avons d'ailleurs vendu une parcelle à cette entreprise en début d'année.

S'agissant de la deuxième aide, une autre entreprise vient elle aussi d'acquérir une parcelle sur notre territoire à Tavaux. Il s'agit de TSPC (Tuyauterie, Serrurerie, Chaudronnerie). C'est une création d'établissements à Tavaux, avec 12 emplois créés. Le montant sollicité est de 15 000 euros pour un montant d'investissement immobilier de 580 000 euros. Vous pouvez peut-être être surpris de la faible différence des subventions compte tenu du grand écart sur les investissements immobiliers. Concernant TSPC, la Région abondera à hauteur de 60 000 euros.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver ces deux propositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents référents.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ces aides à l'immobilier d'entreprise qui sont bien ciblées ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : OUVERTURE DU CAPITAL DE LA SPL AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : C'est un sujet que nous avons déjà étudié dans ce Conseil Communautaire. Suite à la fusion des régions, les deux agences économiques ont fusionné. En 2018, nous avons validé une augmentation de capital portée par la Région. Aujourd'hui, il vous est proposé d'accepter six EPCI à rejoindre la SPL Agence Économique Régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté. Les six Communautés de Communes vous sont précisées dans la délibération. Concrètement, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cela ne change strictement rien. C'est purement administratif.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver la cession d'une action d'une valeur de 5 000 euros de la SPL par la Région à chacun des six établissements et collectivités qui souhaitent nous rejoindre ;
- de me donner tous pouvoirs, puisque je vous représente au sein de cette Agence Économique Régionale.

M. le Président : Merci. Si vous n'avez pas besoin de précision, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : PARTICIPATION AU CAPITAL DE BATIFRANC

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Batifranc est une société de financement d'immobilier d'entreprise, dont le capital est détenu par les collectivités locales de Bourgogne-Franche-Comté, les Chambres consulaires et les établissements bancaires. À la suite de la mise en application de la loi NOTRe, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a procédé au rachat des actions précédemment détenues par les Conseils Départementaux au tarif unitaire de 24 euros, devenant ainsi le premier actionnaire de Batifranc, avec 41,70 % des parts. Le Conseil d'Administration de Batifranc s'est prononcé en faveur de l'ouverture du capital de la société aux EPCI du territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de Batifranc pour un montant total de 265 actions au prix unitaire de 24 euros. Cette participation reste très minoritaire. L'objectif est de participer aux discussions et d'élargir l'offre aux entreprises du territoire. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : DEUXIÈME ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023

M. LAB : Par délibération du 20 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2018-2023. Ce projet a été transmis le 11 janvier 2019 pour avis aux 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui ont disposé d'un délai de deux mois pour se prononcer.

C'est ainsi que 43 communes se sont prononcées par délibération sur le projet de PLH, soit :

- 42 communes ont émis un avis favorable ;
- 1 commune a émis un avis défavorable.

Par ailleurs, 4 communes ne se sont pas prononcées. Leurs avis sont ainsi réputés favorables. La commune de Lavans-lès-Dole n'ayant pas motivé l'objet de son avis défavorable, le projet de Programme Local de l'Habitat reste inchangé par rapport à la version arrêtée du 20 décembre 2018.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'avis majoritairement favorable des communes membres concernant le projet de PLH 2018-2023 arrêté le 20 décembre 2018 ;
- d'arrêter le projet de PLH 2018-2023 au vu des avis des communes membres, et des modifications et compléments apportés au projet, tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre le projet de PLH 2018-2023 au Préfet de Département, qui formulera, après consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), ses observations.

Vous avez en annexe le projet de PLH 2018-2023.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous comprenez que ce plan est important, qu'il nous engage fortement sur cinq prochaines années. Je me réjouis d'avoir une si large majorité de communes qui ont voté favorablement. Je pense que cela prouve que le plan correspond bien au besoin, et qu'il a été travaillé soigneusement par les services et les élus. Merci à tous.

Avez-vous des questions sur ce PLH ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : PROGRAMME D'INTERVENTION EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES DU PARC PRIVE

M. LAB : Le 31 mars 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son règlement d'intervention en faveur des propriétaires privés (hors OPAH-RU). De récents changements apparus nationalement, notamment au niveau de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), en ce début d'année 2019 amènent aujourd'hui à mettre en question la pertinence des aides de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès des propriétaires privés qui viennent en complément des aides de l'ANAH.

Aussi et afin de répondre aux enjeux issus du PLH révisé, il est proposé d'orienter les aides propres de la collectivité sur les axes suivants :

- en maison individuelle, conditionner l'octroi d'une aide de la collectivité à celle de l'Agence nationale de l'habitat qui a proposé aujourd'hui un système de soumission des projets par Internet des personnes intéressées par avoir une aide, ce projet « Agilité » ne bénéficiant pas obligatoirement de l'accompagnement d'un opérateur. Nous sommes partisans qu'il y ait un opérateur sur chaque demande aussi bien pour protéger les finances publiques que pour permettre aux gens d'avoir un meilleur conseil ;
- différencier le montant de l'aide accordée selon le type de travaux envisagés, ce que nous faisons auparavant ;
- proposer une offre en faveur des copropriétés (gros point d'effort demandé par l'ANAH pour 2019).

Nous nous sommes aperçus que nous nous occupons beaucoup des personnes vivant dans des immeubles simplement, sans être en copropriété. Aujourd'hui, nous constatons que nous avons tout de même 15 % de la population qui vivait en copropriété à Dole et qui n'était pas soumis à ces aides. C'est plus compliqué en copropriété, car il faut agir à la fois sur les parties communes et sur les parties privatives. Mais nous avons commencé à faire un test avec la copropriété des Clairs-Soleils qui ne marche pas trop mal. Ce dispositif est mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2022 et il s'applique pour tous les dossiers déposés à compter du 1^{er} mai 2019.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'abroger le règlement adopté le 31 mars 2016, tel qu'annexé à la délibération n° GD25/16 ;
- d'approuver les orientations de ce nouveau programme d'aides en faveur de l'habitat privé ;
- d'approuver le règlement de l'opération ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les subventions dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? Ce sont des aides assez précieuses. Vous avez vu les montants significatifs dans le rapport d'activité. S'il n'y a ni observation ni question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 26 : BILAN FONCIER 2018

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2018, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur 14 dossiers fonciers, dont 8 acquisitions et 6 cessions.

Parmi les acquisitions décidées en 2018, 3 sont directement liées au projet d'implantation de la future base logistique ITM à Rochefort-sur-Nenon :

- une première acquisition portait sur 13 hectares (j'abrège) pour une somme de 391 993 euros, plus des indemnités d'éviction s'élevant à 163 000 euros ;
- une deuxième acquisition portait sur une partie du chemin d'exploitation situé sur l'emprise foncière du projet ;
- une troisième acquisition concernait un hangar agricole et son terrain attenant, qui ont également été acquis pour un montant de 88 500 euros auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).

Diverses appropriations résultent de la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière de zones d'activités, notamment celles de Brevans, Champvans, Choisey, Dole, Parcey, Rochefort-sur-Nenon et Tavaux. Ces acquisitions portent sur une superficie totale de 46 hectares pour un montant total de 6 344 000 euros. Nous avons eu ensuite l'implantation d'une station de distribution d'hydrogène. Il s'agit d'une parcelle de 2 554 mètres carrés sur le pôle Innovia, localisée à Damparis, pour 40 000 euros.

Pour conforter les équipements sportifs, il y a eu l'acquisition d'une emprise d'environ 6 500 mètres carrés située sur les communes de Damparis et de Tavaux. L'Agglomération a acquis 6 560 mètres carrés à Authume, surface destinée à recevoir l'air de covoiturage moyennant la somme de 11 808 euros.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'une gestion conservatoire de milieux naturels, sur le lieu-dit « Au Mont de Champvans » à Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acquis un ensemble de parcelles pour une surface totale de 3,15 hectares pour 4 173 euros.

Parmi les cessions, 5 ont fait l'objet de transferts autour de la zone d'activité économique sur la commune de Foucherans (« les Chauchoux ») et de Dole (« les Grandes Épenottes »). Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 38 646 mètres carrés, ont généré une recette de 1 022 000 euros.

La sixième transaction porte sur la cession de l'emprise foncière pour la future base logistique ITM pour une somme d'environ 1 214 000 euros pour environ 24 hectares. Vous avez le détail de tous ces échanges en annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du bilan foncier 2018.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. HAMDAOUI : Il s'agit d'une remarque que j'ai faite en Conseil Municipal où nous avons eu le bilan foncier. Elle concerne le différentiel. En effet, nous n'avons pas l'estimation des Domaines pour la vente des terrains des Épenottes. J'étais étonné du fort différentiel entre l'estimation des Domaines et le prix d'acquisition des terrains. Nous avons eu de nombreuses délibérations sur l'estimation des Domaines et sur lesquelles nous n'avions pas grand-chose à redire, puisque nous estimions que c'était assez bien fait.

Même si nous pouvons penser que les Domaines ont sous-estimé les terrains. Admettons qu'à la place de 800 000 euros, nous passions le montant à 1,6 million d'euros, cela fait encore un gros

différentiel de plus de la moitié. Je suis donc surpris de ce gros différentiel de terrain, alors que jusque-là, nous avons rarement remis en cause les estimations des Domaines dans cette assemblée.

M. le Président : Je vous rappelle l'esprit dans lequel nous nous sommes placés. Concernant ces cessions de zones économiques, nous avons délibéré en juin 2018. Au cours de ces délibérations, nous avons entériné le fait que les communes cédaient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la valeur du tarif, c'est-à-dire au même prix que le prix de vente aujourd'hui. Par exemple aux Epenottes, les terrains les mieux placés sont à 38 euros le mètre carré et ceux au fond de la zone sont à 25 euros. Il y a les terrains à Tavaux, à Choisey, etc. Cela a été fait en fonction des délibérations prises par les communes historiquement. C'est la première chose. Nous avons donc entériné cela.

À mon insu, je dois le dire, les Domaines ont été sollicités. Il y avait de gros écarts lorsque les Domaines sont arrivés. Mais nous n'avons pas besoin de leur avis lorsque nous faisons des transactions entre communes. Les rapports ont été rangés, et cela n'a pas été examiné. J'ai eu l'occasion de retravailler sur le sujet, puisque je me suis fait ressortir ce dossier. Finalement, il y a des erreurs manifestes de la part des services fiscaux. Pour prendre une zone que nous connaissons bien à Dole, aux Épenottes, ils ont considéré que c'était du terrain non viabilisé. Ils sont allés chercher comme référentiel des ventes de terrain sur Rochefort-sur-Nonon, car ils n'avaient pas de référentiel « sous la main ». Ils ont ainsi valorisé les mètres carrés à 4 euros, ce qui ne correspond à rien, car même un terrain non viabilisé à Dole est plus cher. S'il est viabilisé, le tarif tourne autour de 30 à 35 euros.

Par ailleurs, ils ont bien valorisé une autre parcelle à 39 euros, ce qui est un prix supérieur à ce que nous pratiquons. Je vais prochainement demander à ce qu'ils fassent une modification et qu'ils réexaminent leur valorisation. Voilà l'explication.

M. SERMIER : Monsieur le Président, je suis un peu surpris, et même choqué de la presse récente qui évoque ce sujet, et je suis choqué que, sans en avoir parlé au Président qui aurait pu donner cette explication extrêmement simple (je rappelle d'ailleurs que la délibération adoptée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole l'a été à l'unanimité), un élu puisse écrire au Préfet, au Sous-Préfet. Est-ce parce qu'il remet en cause les services de l'État ? S'imagine-t-il qu'il peut y avoir du « magouillage » entre les uns et les autres, de la suspicion ? Dans tous les cas, c'est un peu problématique, car lorsque l'on regarde le bilan des acquisitions, on constate que ce qui avait été clairement annoncé et validé à l'unanimité est ce qui est présenté ce soir.

Comme vous l'avez rappelé, les Grandes Épenottes ont été valorisées à 36 euros le mètre carré. Brevans l'a été à 38 euros, et Choisey à 40 euros, ce qui est parfaitement normal, puisque ce sont les prix de vente. Derrière cette espèce d'accusation sournoise, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'il aurait fallu céder des terrains qui valaient entre 30 et 40 euros à 4 euros le mètre carré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cela voulait dire que les villes ou les communes concernées allaient avoir un manque à gagner, car elles avaient investi, acheté, viabilisé, elles avaient fait le travail. Cela signifie que ces communes attendaient du financement. Par exemple, s'agissant de la Ville de Dole, au lieu d'avoir 3,7 millions d'euros de rentrée, ce qui était la rentrée prévisible et normale si la Ville avait vendu les terrains, ce qui doit être la rentrée prévisible et normale lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vendra les terrains, et c'est parfaitement normal qu'elle transfère ce qu'elle va récupérer sur la Ville, Monsieur HAMDAOUI aurait souhaité que les Dolois, ainsi que les habitants des autres collectivités ayant mis à disposition ces terrains, aient une perte sèche de plusieurs millions d'euros. Cela m'inquiète. Je ne ferais pas confiance pour l'avenir à des élus d'une collectivité qui souhaitent avoir 3 millions d'euros de recettes en moins dans leur propre collectivité. Mais cela ne regarde que moi.

Par ailleurs, je vais poser une question. On valorise ces terrains. Je vais donc le dire franchement. Les services de l'État n'ont pas été extrêmement efficaces et grandioses sur ce sujet. Si nous regardons des ventes de terrains sur cette même zone des Grandes Épenottes, par exemple, lorsqu'il y a eu des ventes récentes entre deux privés, la société Intermarché ayant vendu des terrains à une autre société qui fait de la restauration rapide et dont je ne citerai pas le nom (un M très jaune), on s'aperçoit que ces prix de vente sont bien supérieurs à l'estimation proposée. N'aurait-on pas pu, au contraire, trouver que l'estimation était plutôt basse, puisque si l'on s'en tient aux ventes récentes ? Je crois qu'un terrain s'est vendu 720 000 euros pour 3 638 mètres carrés.

Nous pouvons avoir aussi d'autres critères d'appréciation qui nous auraient amenés à être non pas à 36 euros le mètre carré, mais à beaucoup plus. Je crois donc que c'est une valeur parfaitement raisonnable, une valeur qui préserve les intérêts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, une valeur qui préserve les intérêts de la Ville, mais aussi de l'ensemble des autres communes qui ont cédé ces terrains. J'avoue que je ne comprends absolument pas cette polémique douteuse qui essaie de créer la suspicion sur cette transition de terrain.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BERNIER : Quand on regarde les chiffres cités pour des terrains estimés à 807 000 euros et qui sont vendus 3,7 millions d'euros, j'entends les explications données aujourd'hui par Monsieur FICHÈRE, mais je pense que nous pourrions plutôt remercier Monsieur HAMDAOUI d'avoir été vigilant sur les chiffres soumis au Conseil Municipal de Dole et de s'alerter de voir que des terrains sont vendus quatre ou cinq fois plus cher que la valeur estimée. Je trouve que le procès d'intention est en train de se retourner à l'inverse.

Vous reconnaissez vous-même qu'il y aurait une défaillance des services des Domaines. Je ne pense pas que ce soit la faute du conseiller qui a soulevé le problème. C'est plutôt un encouragement à être vigilant sur les comptes mutuels, car s'il s'était avéré que l'étude des Domaines a été tout à fait régulière et que la vente s'est passée dans ces conditions. On aurait effectivement pu être inquiet et se dire que dans ce cas-là, Dole aurait effectué une plus-value. Je pense que nous avons eu des explications. J'espère qu'elles correspondent bien à la réalité. Mais je pense que le procès ne doit pas se retourner contre celui qui a soulevé un lièvre qu'il valait mieux soulever, apparemment.

M. le Président : Vous vous focalisez beaucoup sur Dole, mais le problème est vrai sur Tavaux, sur Choisey et sur Rochefort-sur-Nenon. Je vous rassure sur les pratiques. Je vous l'ai dit, nous n'avons pas besoin de l'évaluation des Domaines pour faire l'opération. D'ailleurs, lorsque nous avons fait la délibération, nous n'avions pas le rapport, puisque ce dernier a été produit après notre délibération. Effectivement, ce n'était pas un besoin juridique. À la décharge des services fiscaux, ils ont tout centralisé à Besançon, et l'inspecteur qui s'occupe des achats sur notre territoire dans le Jura doit être à Besançon. En l'occurrence, il fait cela sur papier. Il n'est pas venu sur place. Il ne doit pas bien connaître la chose. Mais peu importe. Une erreur est une erreur. Mais je donnerai suite à tout cela.

M. GAGNOUX : J'entends Madame BERNIER. Je ne suis pas du tout d'accord sur l'analyse, car Ako HAMDAOUI n'a pas souligné qu'il y avait un lièvre ou je ne sais quoi. Il faut remercier nos services et nos élus qui accompagnent ce dossier et qui n'ont pas inscrit les sommes telles qu'elles avaient été évaluées par les Domaines. C'est donc de ne pas s'être laissé aller simplement à l'évaluation des Domaines, mais bien de tenir compte d'une analyse humaine des choses et non administrative, de se dire que l'on ne pouvait pas inscrire 800 000 euros de recettes, mais bien les valeurs des terrains tels qu'ils existent.

Je remercie donc les services et les élus en charge de ce dossier, notamment Claire, car la réalité est celle-ci : nous aurions remercié Ako HAMDAOUI si nous avions inscrit 800 000 euros et si nous n'avions pas rectifié les choses en amont. Je crois qu'il faut remettre les choses dans le bon sens, car nous avons bien inscrit les sommes relatives aux valeurs telles qu'elles doivent être exprimées sur ce secteur, comme sur les autres communes, à juste titre comme l'a rappelé Jean-Pascal FICHÈRE.

M. le Président : Je vous rappelle, mais c'est plus pour votre information, que ces sommes ne sont pas payables immédiatement. Elles sont payées au fur et à mesure des ventes. Quand des ventes se réaliseront, nous encaisserons à ce moment-là la somme du produit de la vente, et nous reverserons à la commune visée. Dans les communes concernées, il y a aussi Brevans qui a la même problématique d'une valeur évaluée sur un terrain non constructible alors que celui-ci est tout à fait aménagé et viabilisé. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAUBIGNEY : Je voudrais simplement faire un commentaire. Je pense que le problème ne doit pas être entre nous, entre collectivités. Je le dis avec mon expérience, car nous pouvons nous faire confiance mutuellement, les uns les autres. Nous avons plusieurs casquettes, nous représentons une collectivité ou une autre, mais je crois qu'un rapport de confiance doit s'établir. De plus, quoi que l'on en dise, le marché fait les prix. C'est exactement ce que disait le Président. Le marché fait les prix. Une commune qui vend n'a pas envie de se faire « gruger » et inversement, celle qui

achète n'a pas envie de se faire « gruger » non plus. Donc, normalement, nous devons tous nous y retrouver, c'est gagnant-gagnant.

Pour moi, le problème n'est pas là. Le vrai problème est de plus en plus au niveau des services des Domaines. J'attire l'attention des élus peut-être au niveau national, car nous avons une vraie problématique aujourd'hui, pour ceux qui font des échanges dans leur commune, des achats ou de la revente. Nous avons de plus en plus affaire à des exagérations soit dans un sens, soit dans l'autre. Ce n'est pas un jugement de valeur sur le rôle des Domaines. Mais aujourd'hui, ces personnes ne sont plus à Lons-le-Saunier, mais à Besançon. Cela a dû réduire en termes de capacité par deux ou quatre, à tel point que le niveau d'autorisation que nous avons pour acheter ou vendre monte.

J'ai un cas précis où je voulais acheter 1 500 mètres carrés. J'ai fait un courrier, et on m'a dit : « *Cela ne vous regarde plus. Vous faites cela comme vous voulez* ». Autrement dit, c'est en fonction des expériences. On découvre cela petit à petit, au fur et à mesure. Par politesse, selon les procédures que l'on connaît, on se dit que l'on va demander aux Domaines. Plus cela va, plus ils vous disent que la barre, en dessous de laquelle ils n'interviennent pas, monte. Aujourd'hui, vous pouvez faire des achats et des ventes sur des montants de l'ordre de 200 000 euros, et c'est la procédure du marché qui s'applique. C'est l'achat et la vente avec un gagnant-gagnant. Il faut essayer de rester dans cette dynamique.

Le sens de mon intervention est plutôt pour attirer l'attention sur le manque de pertinence et le manque de crédibilité que cela leur donne, car ces gens-là sont gênés. Quand vous les avez au téléphone, ils vous disent : « *on est obligé de faire cela très rapidement* », et ils vous indiquent des chiffres qui n'ont rien à voir. Je vais prendre un exemple à Tavaux. J'ai une piste cyclable que je voudrais terminer, ou en tout cas transformer. Je veux parler de l'ancienne voie SNCF qu'après 30 ans de combat, j'ai réussi à récupérer de la commune. Mais je dois maintenant la racheter à SNCF Réseau. Ce sont 10 mètres de large à peine sur 500 mètres de long. Ils me l'ont valorisée à 200 000 euros sous prétexte qu'il y a trois maisons autour, du terrain à urbaniser. Nous n'allons pas acheter une ancienne voie ferrée pour faire une piste cyclable à 200 000 euros. Cela ne tient pas la route. Nous sommes en train de négocier. Ils sont embêtés, ils ne savent pas. Nous sommes déjà à plus de la moitié et j'espère encore redescendre.

Mais tout cela parce que c'est parti d'une estimation un peu mécanique, faite par des services administratifs. Ce n'est pas de leur faute, ils ont fait du mieux qu'ils pouvaient dans le temps qu'il leur était imparti. Ils sont peu nombreux, à Besançon. Ils ne viennent pas regarder sur place faute de temps. Avant, ils se déplaçaient. Tous les maires ici ont vu des gens des Domaines se déplacer sur leur commune. Aujourd'hui, ils ne se déplacent plus. C'est fait très rapidement par courrier. Certes, ils ont le cadastre sous les yeux, à travers les écrans, mais cela ne suffit pas. Nous passons donc plus de temps et d'énergie à combattre les décisions prises plutôt que d'anticiper ensemble, d'en discuter et de prendre les bonnes décisions. C'est pour cela que je trouve le combat ici un peu inutile. À mon avis, il est plutôt ailleurs.

M. le Président : Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Mme BERNIER : Pour appuyer les propos de Monsieur DAUBIGNEY, et je n'ai pas noté qui l'avait fait auparavant, s'agissant de l'idée que la réduction du nombre de fonctionnaires et la concentration des services nuisent au fonctionnement de nos services publics, je partage tout à fait votre avis. J'ajoute qu'en tant que commune, nous avons été alertés sur ce phénomène, notamment par les services du cadastre, par les services de l'ONF, qui sont eux aussi confrontés à ce type de problématiques, auxquels un certain nombre de communes ont apporté leur soutien.

M. le Président : Je pense surtout que nous n'aurions pas dû faire appel à une évaluation des Domaines alors que nous n'en avons pas besoin. Mais c'est un autre débat. Je vous rappelle que c'est simplement un rapport, dont nous prenons acte. Il n'y a pas de délibération. S'il n'y a pas d'autres observations, vous prenez tous acte de ce rapport. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 27 : ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME OCLER – MASSOTTE NORD – ROCHEFORT-SUR-NENON

M. MICHAUD : Monsieur et Madame OCLER, domiciliés à Rochefort-sur-Nenon ont informé la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de leur souhait de vendre l'une de leurs propriétés. Cette propriété était à usage agricole. Il s'agit d'une parcelle de terre d'une superficie de 2 542 mètres carrés, très bien desservie. Sa localisation est en bordure de la future base logistique Intermarché et de la voie communale. Tout cela milite en faveur d'une acquisition. Le prix de vente convenu est de 2,24 euros par mètre carré net pour le vendeur, correspondant aux prix d'achat pratiqués sur tout le secteur.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette acquisition de 2 542 mètres carrés à un prix de 2,24 euros par mètre carré ;
- de noter que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fera son affaire de l'indemnité d'éviction selon la base de calcul de la Chambre d'Agriculture, soit un versement correspondant à un prix total de 1 837,60 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

M. le Président : Nous sommes à 2,24 euros pour du terrain agricole. Avez-vous des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette acquisition à Monsieur et Madame OCLER. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 28 : CESSION DE TERRAIN A LA SCI TRANS JURA (TRANSPORTS ANTOINE RHONE) – LES CHAUCHEUX – FOUCHERANS

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : En mai 2018, nous avons validé la vente d'une parcelle située à Fouchrans sur la zone des Chauchoux à l'entreprise Antoine Rhône. Cette entreprise a débuté les travaux. Il s'avère qu'elle a empiété par erreur sur la propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une surface de 143 mètres carrés.

Il vous est proposé ce soir :

- de régulariser la situation et d'approuver la vente de 143 mètres carrés au prix de 25 euros du mètre carré, soit environ un TTC de 4 217 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 29 : AMENAGEMENT « NATURE » DU COEUR DU QUARTIER SUR LA FRICHE CARREL, AUX MESNILS PASTEUR A DOLE. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport lié à l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) sur les Mesnils Pasteur. Je rappelle que les aménagements qui auront lieu dans le cadre de ce Nouveau Plan National de Réaménagement Urbain (NPRNU) sur la Ville de Dole, donc sur le quartier concerné, sur la zone urbaine sensible concernée par les mesures Dole ANRU interviendront par financement et portage par la Ville de Dole. Telle est la loi sur la politique de la ville. Il n'en demeure pas moins que la compétence « politique de la ville » est d'ordre communautaire.

À la suite du Contrat de Ville signé en 2015, le Conseil Communautaire avait validé un certain nombre d'objectifs. Je rappelle que chaque année, nous revoyons les différentes aides portées aux associations dans le cadre de ce Contrat de Ville. Sur la partie « aménagement urbain », il vous est proposé ici de prendre acte de la délibération, d'une première opération sur le quartier des Mesnils

Pasteur, à savoir un aménagement « nature » sur l'ancienne friche dite « Carrel » sur le quartier. Cette délibération sollicite également les financements de la Région et du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional).

L'opération consiste à :

- la création de 25 parcelles de jardins familiaux pour développer la partie des jardins familiaux existante sur le quartier ;
- l'aménagement de voies douces pour desservir les jardins et favoriser l'interaction avec le reste du quartier ;
- la démolition d'un bâtiment vide (le 35 Carrel) ;
- la création d'une prairie naturelle sur cet espace.

Il vous est proposé de prendre acte du plan de financement et des aménagements envisagés.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Les deux questions suivantes sont des questions majeures de notre Conseil de ce soir. La première concerne le PLUi et l'adoption du contenu modernisé. Dominique MICHAUD va nous expliquer pourquoi on nous conseille de prendre cette délibération très formelle. La deuxième concerne le deuxième arrêt du projet compte tenu du processus que nous vous avons exposé. Mais Dominique vous exposera cela mieux que moi.

NOTICE N° 30 : PLUI - ADOPTION DU CONTENU MODERNISE

M. MICHAUD : Il s'agit d'une délibération tout à fait formelle à prendre, qui n'engage à pas grand-chose. Cela a déjà été fait.

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 emporte une nouvelle codification de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme, et prévoit notamment une modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en préservant les outils préexistants, et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités.

Les modifications réglementaires apportées au Code de l'Urbanisme permettent de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales et de bénéficier d'une assise réglementaire confortée. Ce choix a été retenu par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cela nous permet de bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire. Le décret invite l'assemblée délibérante à prendre une délibération au plus tard lors de l'arrêt de projet du PLUi. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui.

Il vous est donc proposé :

- d'appliquer au PLUi le contenu modernisé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux mesures de publicités décrites dans la délibération.

M. le Président : Merci. Cette délibération appelle-t-elle de votre part des questionnements ? C'est vraiment une question réglementaire. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie. Ce n'est pas le PLUi, mais la forme du PLUi que nous rangeons dans le nouveau décret. Mais tu peux t'abstenir si tu le souhaites.

Mme HENRY : Ma position est très délicate, car je ne peux pas voter pour des délibérations, alors que mon Conseil est vraiment majoritairement défavorable, comme nous l'avons déjà dit précédemment pour le Plan Local de l'Habitat. Il est vrai que ma position est très délicate.

M. le Président : Je te précise simplement que cette délibération concerne la forme du PLUi et non le contenu. Cela ne te met pas en contradiction par rapport à ton Conseil. Tu peux voter pour cette délibération. Mais tu fais ce que tu veux.

Mme HENRY : Tu annules mon abstention.

M. le Président : D'accord. Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Nous passons à la délibération concernant le projet lui-même. Je comprends mieux ta position qui est légitime, et je l'entends.

M. MICHAUD : La position est donc déjà expliquée avant la délibération.

NOTICE N° 31 : DEUXIEME ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. MICHAUD : Par délibération du 21 janvier 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUi. Les communes membres ont disposé d'un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour rendre leur avis sur ce dernier. Sur les 45 communes qui se sont prononcées par délibération, 40 d'entre elles ont émis un avis favorable, 5 communes ont émis un avis défavorable. Par ailleurs, 2 communes ne se sont pas prononcées, émettant ainsi de fait implicitement un avis favorable.

Certains avis de conseils municipaux sont défavorables sur l'ensemble du projet de PLUi sans être motivés. Ces délibérations ne peuvent donc pas être prises en compte. En revanche, deux délibérations présentent des réserves recevables en la forme.

Compte tenu des avis très majoritairement favorables des Conseils Municipaux, il est proposé que le PLUi reste inchangé par rapport à la version du 21 janvier 2019.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'arrêter, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, pour la seconde fois et tel qu'il a été présenté le 21 janvier 2019, le projet de PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la procédure et à organiser l'enquête publique.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris l'enjeu. Je crois que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler notamment à la Conférence des Maires. Toutefois, nous l'avons bien expliqué la dernière fois. Nous devons donc revoter rigoureusement sur le même texte. Sinon, il faudrait rouvrir tous les débats. C'est pour cela que nous mettons le même texte. Il doit être maintenant adopté à la majorité des deux tiers des exprimés. Nous sommes 73 votants ce soir avec les pouvoirs. Il nous faut donc avoir 49 voix exprimées. Voilà pour le contexte. Avez-vous des interventions ?

M. DIEBOLT : Cela ne m'empêchera pas de voter le projet, mais il y a une erreur dans le règlement. Elle a déjà été évoquée lors d'une réunion précédente. Elle concerne la distance de 10 mètres en fond de parcelle pour les zones constructibles, quel qu'en soit d'ailleurs le classement vis-à-vis des zones N et A. Ce point a été présenté comme étant une erreur. Je voudrais simplement que ce soit acté dans les débats, que par la suite, on puisse régulariser cette erreur, et qu'on puisse la redresser. Il faudrait aussi inciter tous les gens qui participeront ou qui auront à contribuer aux enquêtes publiques à le signaler pour que ce soit aussi un signalement unanime.

M. MICHAUD : Oui. Pour ce point, nous nous sommes aperçus que nous avons déjà tenu compte de ces remarques, mais seule une partie du règlement avait été modifiée sur les 10 mètres. C'est vraiment une erreur manifeste que l'on demandera à corriger au commissaire-enquêteur, évidemment, puisque maintenant, nous n'avons plus que cette possibilité pour modifier ce qui est écrit.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 opposition et 2 abstentions. Je vous remercie. Le décompte est fait. Cela fait 70 voix pour. Le projet de PLUi est adopté. Je vous rappelle que maintenant, va démarrer l'enquête publique. Il y a encore des possibilités d'intervention dans l'enquête publique, et le PLUi définitif, qui sera évidemment acquis à la fin de l'année, tiendra compte des observations de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 2 abstentions), approuve cette notice.

M. MICHAUD : Comme j'ai le micro, j'en profite pour vous donner quelques compléments d'information. L'enquête publique se déroulera du 11 juin 2019 à 9 heures au 19 juillet 2019 à 16 heures. Une commission d'enquête a été mise en place avec cinq commissaires-enquêteurs que les services et moi-même avons déjà rencontrés à plusieurs reprises. Des affiches vous seront envoyées prochainement. Nous vous conseillons de les relayer dans vos bulletins municipaux ou à travers des tracts. Chaque affiche est individualisée. Tout est prêt. Nous avons des dates de permanence que vous verrez sur les affiches. Il y a 65 permanences sur l'Agglomération, ce qui représente 135 heures de permanence pour l'ensemble du PLUi.

Un autre point important est à signaler. Une personne, par exemple de Dole, n'est pas obligée de venir voir le commissaire-enquêteur à Dole. Si elle n'est pas disponible à ce moment-là, elle peut aller dans n'importe quelle commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai ici les permanences. Si vous souhaitez avoir les dates après la réunion, je pourrai vous les communiquer. Ces dates de permanence ont été calées, évidemment, en fonction des horaires d'ouverture des mairies.

S'agissant des formalités, vous recevrez prochainement des documents très importants, à savoir le dossier d'enquête publique dans lequel il y aura l'arrêté, les avis des personnes publiques associées, les annonces légales. Il y aura également un petit guide pratique qui vous expliquera ce qu'il faut faire pour l'enquête publique. Nous aurons ensuite le registre d'enquête.

Je voulais appuyer un peu sur ce sujet en vous disant que ces documents sont très importants. Il est également très important de respecter les procédures. Ce sera de la responsabilité des maires de chaque commune de respecter ces procédures. L'affichage qui vous sera demandé sera contrôlé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et il le sera également par la commission d'enquête. Nous vous demanderons également de nous faire un retour sur la façon dont vous avez communiqué, puisque nous devons justifier de toute la communication que nous faisons autour du PLUi.

S'agissant de la communication auprès des administrés, je vous rappelle que le gros dossier que vous êtes venus chercher à Dole doit être mis à disposition du public dès maintenant, ainsi que les plans. N'hésitez pas à donner aussi l'adresse Internet du site de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole où tous ces documents sont accessibles. Je vous rappelle également que c'est à chaque commune d'aider ses administrés à accéder à ces documents. Ce n'est pas la peine de renvoyer vers les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Chacun doit assumer.

Voilà ce que j'avais à vous dire qui me semblait important. Avec le Président et les services, nous avons demain un rendez-vous important. En effet, nous allons à Lons-le-Saunier, à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) pour nous faire entendre par la commission pour le PLUi.

M. le Président : Tu peux indiquer ce qu'est la CDPENAF. Tout le monde n'est pas initié.

M. MICHAUD : Il s'agit de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

M. le Président : Merci. Je m'excuse de me répéter, mais je vais tout de même renouveler mes remerciements aux élus, notamment à Dominique MICHAUD qui a porté ce projet. Il n'est pas terminé, mais il en a tout de même fait une grosse partie. Je voudrais également remercier tous les services. On ne se rend pas bien compte, mais c'est un exercice compliqué. Nous sommes 47 communes sur 40 000 hectares. C'est assez vaste. Les problèmes sont très divers (ruraux, périurbains, urbains). Il est compliqué de trouver une unité derrière tout cela.

Je voudrais vraiment saluer toute la bonne volonté des uns et des autres qui ont fait les efforts nécessaires, car ce n'est pas facile. J'ai toujours dit que ce premier PLUi est un peu un brouillon. Je pense que le deuxième sera beaucoup plus pertinent dans 10 ans. C'est tout de même un exercice compliqué.

Je me félicite des efforts qui ont été faits pour arriver à ce beau résultat, résultat d'étape, certes, mais c'est un résultat important. Nous avons gagné une étape de montagne. Il faut maintenant aller jusqu'au bout. Merci à tous. Le vote étant passé, je passe à la question suivante.

NOTICE N° 32 : ADHESION CENTRALE D'ACHAT REGIONALE MOBIGO

M. FERNOUX-COUTENET : La Région développe une stratégie de « mobilité pour tous et partout » qui s'appuie sur le développement d'une offre intermodale adaptée et qui vise à rendre les déplacements plus attractifs, plus simples. Il s'agit du projet Mobigo V3 qui a pour objectif de proposer une information sur l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire de Bourgogne-Franche-Comté, transports collectifs et autres modes, et de développer des services connexes pour les usagers (réservation, vente en ligne, covoiturage, etc.)

La Région s'est constituée en centrale d'achat et effectue toutes les démarches de marchés publics pour la mise en place du système Mobigo. Pour participer à la centrale de mobilité, les collectivités doivent adhérer à la centrale d'achat. Le service Mobigo adapté au besoin de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est le calculateur d'itinéraire et la plateforme de covoiturage dans un premier temps, auquel s'ajoutera le compagnon lors de la deuxième phase de déploiement.

Le coût annoncé de l'adhésion est :

- phase 1 : 236,94 euros TTC par mois ;
- phase 2 : 284,02 euros TTC par mois.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté pour intégrer le dispositif Mobigo, sur la base du calculateur d'itinéraire, qui inclut le site de covoiturage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vous avez en annexe les statuts de la Centrale d'Achat.

M. le Président : Merci, Gérard. Avez-vous des questions ? Je pense que l'esprit du projet est intéressant pour les utilisateurs. S'il n'y a ni question ni intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 33 : AVENANT A LA CONVENTION SUR LA PRISE EN CHARGE DES SCOLAIRES - MISE A JOUR DU FINANCEMENT

M. FERNOUX-COUTENET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole réalise le transport des scolaires de la commune de Molay pour le compte de la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité organisatrice de la Mobilité compétente sur la commune de Molay. Ce service scolaire est réalisé dans le cadre de la Délégation de Service Public de transport de voyageurs confiée à CarPostal.

Une convention tripartite a été signée en 2016 entre le Département du Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et CarPostal pour définir les modalités d'organisation de ce service et les modalités de financement par la Région. La Région Bourgogne Franche-Comté étant devenue compétente en septembre 2017, le coût du service ayant changé en septembre 2018 en raison de la modification du circuit suite au regroupement du RPI Molay-Gevry-Champdivers avec Tavaux, il convient de mettre à jour la convention par le biais d'un avenant.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention relative aux conditions de prise en charge des scolaires relevant de la compétence de la Région sur le réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole passée avec CarPostal et la Région ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Vous avez en annexe l'avenant n° 2 de cette convention.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 34 : EXONERATION DU VERSEMENT TRANSPORT

M. FERNOUX-COUTENET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de transport, a instauré par une délibération du 29 mars 2009, un versement transport pour lui permettre de financer son réseau de transport. Tous les organismes possédant plus de 11 salariés installés sur son territoire y sont assujettis.

Trois associations qui en ont fait la demande répondent à trois critères cumulatifs d'une exonération du versement transport. Ces trois critères sont :

- être reconnue d'utilité publique ;
- être à but non lucratif ;
- dont l'activité est à caractère social.

Ces trois associations sont :

- la Maison des Orphelins ;
- la Fondation Saint-Charles ;
- l'association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura (ASEAJ).

L'exonération de l'ASEAJ prendra effet à compter du 1^{er} mai 2019.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'exonération du versement transport des trois associations citées ci-dessus.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 35 : ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDÉOPROTECTION DANS LES BUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE - PLAN DE FINANCEMENT

M. le Président : Voilà ce pour quoi nous avons fait les transferts de budget tout à l'heure.

M. FERNOUX-COUTENET : En 2010, la vidéoprotection a été installée dans les bus urbains du réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, suite à des incidents qui ont eu lieu dans les véhicules. Ce système utilisé par CarPostal a pour objectif de dissuader les agressions et incivilités, de contrôler certains incidents ou encore de confondre de potentiels agresseurs. Ce dispositif est aujourd'hui obsolète, et il nécessite d'être renouvelé. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage d'acquérir un nouveau système de vidéoprotection et de le mettre à disposition de CarPostal, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Au total, 12 bus urbains seraient équipés par ce nouveau système pour un montant total de 46 370 euros hors taxes financés comme suit :

DÉPENSES	MONTANT (hors taxes)
Gestion de projets et services	1 950 euros
Fournitures embarquées	35 040 euros
Installation bus	5 400 euros
Fournitures au sol	2 850 euros
Prestation et lot maintenance	1 130 euros
Total Dépenses	46 370 euros

RECETTES	MONTANT	PARTICIPATION
État (DETR et FNAADT 2019)	13 911 euros	30 %
Autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	32 459 euros	70 %
Total Recettes	46 370 euros	100 %

Il vous est ainsi proposé :

- de valider l'acquisition du nouveau système de vidéoprotection pour un montant de 46 370 euros hors taxes ;
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci. Il est inutile de vous préciser que ces acquisitions sont faites en concertation avec la société et les représentants du personnel. De toute façon, tout le monde est demandeur, bien naturellement. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 36 : TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE

M. le Président : En l'absence de Jean-Philippe LEFÈVRE, je vais vous présenter la délibération. Je vous rappelle que notre Conservatoire de musique et de danse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole relève de la compétence de notre Agglomération. À ce titre, nous devons fixer les tarifs. Le principe de cette tarification doit permettre à tous les habitants résidant sur le territoire de bénéficier du tarif de base contribuant à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs joints en annexe et que vous avez dû voir. Ils sont pour l'essentiel maintenus par rapport à l'année précédente. Mais nous devons prendre formellement cette délibération.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

Mme BERNIER : J'ai une question concernant le calcul du quotient familial de référence. Lorsque nous avons abordé la question des tarifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur d'autres aspects, notamment les séjours, alors que je considérais d'ailleurs que les écarts entre les différentes tranches étaient vraiment très faibles, la base de référence pour la première tranche était un quotient familial de 750 euros. Je vois qu'ici, la barre est mise à 600 euros, ce qui n'est vraiment pas beaucoup. Il me semble que la première tranche devrait au minimum être augmentée jusqu'au minimum du tarif de base des autres tarifs fixés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : C'est une remarque pertinente, mais j'avoue que nous n'avons pas comparé avec d'autres systèmes de facturation. Je ne veux pas toucher à ces tarifs en séance. Je vous propose de laisser en l'état, mais je vais tout de même faire regarder cela pour qu'à l'avenir,

lorsque des tarifs sont assujettis au niveau des revenus, nous ayons une politique constante. Je suis d'accord que si c'est 750 euros, nous devons revoir les grilles ou baisser l'autre, peu importe. Pour une famille de deux enfants, cela fait 21 000 euros de revenu fiscal par an. Mais cela fait partie des réalités. Je prends bonne note. Néanmoins, je ne veux pas changer la délibération maintenant, car j'ai peur qu'il y ait d'autres incidences.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas de question, je mets ces tarifs au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une opposition. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition), approuve cette notice.

NOTICE N° 37 : INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE CHAMPVANS AU RESEAU DES MEDIATHEQUES DU GRAND DOLE

M. le Président : Claude FRANÇOIS étant absent, je vous propose de présenter la question. Le problème est très simple. La commune de Champvans dispose d'une bibliothèque gérée par le Foyer rural, et intégrée aux bibliothèques dites « associées », ce qui correspond au Cercle 2, lorsque cela a été mis en place à l'origine. C'est cadré par une convention d'objectifs et de moyens. La commune de Champvans nous a fait savoir qu'elle désirait étendre son offre de lecture publique. À cet effet, elle doit intégrer le Cercle 1, c'est-à-dire qu'elle doit avoir les mêmes services que les collectivités qui ont déjà ce service (comme à Foucherans ou Saint Ylie).

Il s'agit de valider cela. Cela donne un accès plus direct sur l'ensemble de la base de données de la bibliothèque. Je pense que c'est un vrai plus et que cela intéressera tout le monde.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'intégration de la bibliothèque de Champvans au Cercle 1 du Réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de m'autoriser à signer la convention de moyens « Lecture Publique » ci-annexée, et dont vous avez le projet dans votre dossier.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 38 : DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ÉTAT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME RFID (SOLUTION D'IDENTIFICATION PAR FREQUENCE RADIO)

M. PÉCHINOT : Bonsoir à toutes et à tous. Le marché d'automatisation du système de prêt et de retour des ouvrages du réseau des médiathèques est en cours. Il s'agit d'un système d'identification par fréquence radio (RFID). Outre l'installation technique, le système impose que tous les ouvrages soient équipés d'étiquettes spécifiques et détectables par l'équipement. Le budget alloué à cette opération a été fixé à 160 000 euros. Il est proposé de solliciter une aide de l'État par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté pour l'installation du système RFID ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer cette demande et à signer les actes y afférents.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets tout de suite au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 39 : CHARTE DOCUMENTAIRE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DU GRAND DOLE ET ADHESION A LA CHARTE BIB'LIB DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE

M. PÉCHINOT : La charte documentaire est le socle de référence fixant les objectifs, les principes et les pratiques partagés par l'ensemble du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette charte s'articule autour de trois axes :

- le rappel des missions générales d'une bibliothèque publique ;
- les principes concernant les collections définis par le Conseil Supérieur des Bibliothèques ;
- l'organisation de ces collections.

L'adoption de cette charte est liée à l'adhésion des principes formulés dans celle de l'Association des Bibliothécaires de France. Cet engagement affirme l'accès à l'information et aux savoirs par les bibliothèques comme étant un droit fondamental des citoyens.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver La Charte documentaire du réseau des médiathèques du Grand Dole telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'adhérer à la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et au savoir par les bibliothèques « Bib'lib » ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents y afférents.

M. le Président : Merci de cette lecture. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 40 : LECTURE PUBLIQUE - EXTENSION DU PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Sachant que nous intégrons dorénavant la commune de Champvans dans le Cercle 1, nos compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doivent être prévues pour pouvoir intégrer la commune de Champvans concernant la lecture publique.

Il s'agit ici :

- d'approuver l'extension du périmètre de l'intérêt communautaire, qui est de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » telle que présentée ci-dessus de manière à y intégrer l'équipement de lecture publique situé sur la commune de Champvans ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Avez-vous des questions particulières ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 41 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – CREATION ET GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE

M. le Président : Cette délibération concerne la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour pouvoir intégrer la compétence de la fourrière. Je vous rappelle que nous avons déjà délibéré, me semble-t-il. Nous avons déjà évoqué la question. Nous en avons parlé en Conférence des Maires.

Nous souhaitons mettre en place une fourrière automobile intercommunale destinée à répondre à la problématique des véhicules ventouses ou des épaves, et à vider les espaces où se déroulent des festivités ou à déplacer des véhicules gênants. Afin de pouvoir mettre en place ce nouveau service intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite ainsi élargir son domaine d'intervention à la création et la gestion d'une fourrière automobile et modifier en conséquence ses statuts.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'y intégrer cette nouvelle compétence ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Si vous me donnez le feu vert pour cela, nous délibérerons sur le tarif.

Avez-vous des questions sur cette fourrière ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 42 : MISE EN PLACE DES TARIFS POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE

M. le Président : On nous a proposé les tarifs dont vous avez la liste dans votre dossier. Je ne vais pas vous lire l'ensemble des tarifs qui vont de 15 euros à 250 euros en fonction de la taille des véhicules. Vous avez toute la liste des tarifs sous les yeux. En ce qui nous concerne, il s'agit d'adopter les tarifs de la fourrière automobile à compter du 1^{er} septembre 2019 dans les conditions ci-dessus.

Avez-vous des questions sur cette fourrière ou ces tarifs ? Si vous voulez l'explication, vous allez vite comprendre. Normalement, aujourd'hui, la loi ne nous permet plus de faire des mandats inférieurs à 15 euros. Nous avons dit que nous allions augmenter le tarif. Mais nous arrivons à des tarifs incohérents. Comme nous serons inférieurs à 15 euros, nous devons mettre en place une régie. C'est donc toute une administration à mettre en place, mais c'est comme cela. D'un autre côté, nous n'aurons pas des volumes très importants.

Sur les tarifs tels qu'ils sont sur table et qui commencent à 7 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 abstention), approuve cette notice.

J'en ai terminé avec l'ordre du jour. L'un d'entre vous souhaite-t-il intervenir ?

Mme CRÉTET : Pour me faire le porte-parole de mon adjoint à la Culture André Albertini, permettez-moi de vous inviter les 18 et 19 mai prochain pour le 21^{ème} salon Texte et Bulle à DamParis.

La séance est levée à 21 heures 10.